

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2730

4 octobre 2014

SOMMAIRE

Brevast Luxembourg	130994	Morgan Stanley Infrastructure S.A.	130994
Chai S.A.	131032	Morgan Stanley Private Equity Holdings Lux S.à.r.l.	131021
Compagnie Financière de l'Union Euro- péenne S.A.	131011	Morgan Stanley Wiltz S.à r.l.	131000
Cre Loans 2 General Partner S.à r.l.	131022	MPJ Bos Corporation S.à r.l.	131006
Europa Luxco I S.à r.l.	130994	MSREF IV Messorio S.à r.l.	131004
Hamlet Montana Research	131007	Nashi Worldwide Investments S.à r.l. ...	131002
ILP III S.C.A., SICAR	131000	Natixis-Cape S.A.	131005
InnoFood fU S.à r.l.	131015	NB Alternatives Luxembourg (Saguaro) S.à r.l.	131004
Jan Navigation A.G.	130998	Neoclines Global Capital S.à r.l.	131002
KH II Lending 601 S.à r.l.	130996	Nilrac Investments S.à r.l.	131003
Koho Investments (Luxembourg) S.A. ..	130998	Ninint SPF	131003
KW S.à r.l.	130998	Nive I	131001
Leina Wohnen S.à r.l.	130997	Nomura Bank (Luxembourg) S.A.	130994
LJR S.A.	130999	Nomura Funds	130994
LNG Immobilière S.à r.l.	130999	Northam Property Funds Management S.à r.l.	131002
Lorentz S.A.	130999	OC Media Investments S.à r.l.	131000
L. O. S.à r.l.	130997	Ocwen Luxembourg II S.à r.l.	130996
Luxembourg Fund Services	131001	Offenburg S.à r.l.	131004
Lux Industrie S.A.	131001	Office Freylinger S.A.	131005
Luxmanis S.A.	131040	Office Portfolio Minerva III Sàrl	130995
Luxmedical S.à r.l.	130995	Office Portfolio Minerva II Sàrl	130995
Luxon S.A.	131001	OHI Finance S.A.	131006
L & VK S.à r.l.	130997	Olos Fund S.C.A., SICAV-FIS	130995
Machiavelli S.A.	131006	Philomelos S.à r.l.	131010
Mars Holding S.à r.l.	131021	Pinehurst Securities SA	131006
Massen S.A.	130995	Rescare Holdings Limited	131034
Matheson Tri-Gas Luxembourg	131000	Secapital S.à.r.l.	131008
Mein Raum	130999	Seneca Holdco SCS	131039
Merit Capital Sicav-Sif	131003	VLW Lion S.A.	130996
Metro	131003		
Meulen S.A.	131010		
Mister Copy	131005		

Europa Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 1.020.428,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 153.036.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Référence de publication: 2014119527/10.

(140137387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Morgan Stanley Infrastructure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 137.610.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marcus WOLSFELD.

Référence de publication: 2014119935/10.

(140137566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Nomura Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 32.921.

Les comptes annuels au 31/03/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Pour Nomura Bank (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014120005/11.

(140139385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Breevast Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 133.757.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Breevast Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014124008/11.

(140137793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Nomura Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 107.078.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Juillet 2014.

Pour extrait conforme

NOMURA FUNDS

Référence de publication: 2014120006/12.

(140139192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Luxmedical S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 74, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 46.537.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014119905/9.

(140138374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Massen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 24, Op der Haart.
R.C.S. Luxembourg B 92.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2014119944/10.

(140137511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Office Portfolio Minerva II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.905.895,47.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 135.145.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Office Portfolio Minerva II S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014120014/11.

(140137908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Office Portfolio Minerva III Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.906.619,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 135.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Office Portfolio Minerva III S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014120015/11.

(140137907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Olos Fund S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 150.333.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014120028/12.

(140137730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

VLW Lion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1973 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 178.197.

GTS Fiduciaire S.à.r.l., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, fait savoir qu'elle démissionne de son poste de commissaire aux comptes de la société VLW LION S.A., inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B178197, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

GTS Fiduciaire

Société à responsabilité limitée

L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg

Référence de publication: 2014122027/17.

(140139805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

KH II Lending 601 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 41.968,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 174.358.

Extrait des résolutions des associés de la Société

Il résulte des décisions des associés de la Société en date du 08 Juillet 2014, qui ont acceptées:

- la démission de Madame Habiba Boughaba de son poste de gérant de catégorie B avec effet au 28 avril 2014;
- la démission de Renaud Labye de son poste de gérant de catégorie B avec effet au 28 février 2014;
- la nomination de Mme Miranda Lansdowne, née le 03/10/1974 à Rugby, Royaume-Uni, résidant professionnellement à 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 08 Juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 août 2014.

Mandataire

Référence de publication: 2014124868/18.

(140141838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Ocwen Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.001,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 147.269.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions adoptées le 27 juillet 2014 par l'associé unique de la Société que William C. Erbey et Ronald Faris ont démissionné de leur poste de gérant de la Société, et que:

- Arthur C. Walker, Jr. né le 3 mars 1971 à New-Jersey, Etats-Unis d'Amérique et ayant son adresse professionnelle à Ocwen Mortgage Servicing, Inc., 402 Strand Street, Frederiksted, VI 00840, Etats-Unis d'Amérique, et
- Timothy M. Hayes, né le 18 septembre 1955 à Indiana, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à Ocwen Mortgage Servicing, Inc., 402 Strand Street, Frederiksted, VI 00840, Etats-Unis d'Amérique, ont été nommés gérants de la Société avec effet au 27 juillet 2014 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014120009/19.

(140138578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

L. O. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2336 Luxembourg, 25, Montée Pilate.
R.C.S. Luxembourg B 178.995.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 29 juillet 2014

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire de ladite société à responsabilité limitée «L. O. S.à r.l.», ayant son siège social à L-1933 Luxembourg, 43, rue Siggy vu Lëtzebuerg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 178.995,

constituée aux termes d'un acte reçu par le soussigné notaire Henri Hellinckx en date du 15 juillet 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2238 du 12 septembre 2013,

que l'adresse de ladite société est transférée de: L-1933 Luxembourg, 43, rue Siggy vu Lëtzebuerg, à: L-2336 Luxembourg, 25, Montée Pilate.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014124876/17.

(140141977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Leina Wohnen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 182.988.

—
Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 13 juin 2014

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, avec effet au 30 juin 2014.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Mark GORHOLT, Madame Tessa LANG et Monsieur Frank PLETSCHE, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1^{er} mars 2014.

Veillez également noter que le siège social de l'associée unique IW Wohnen S.à r.l. a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 5 août 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Leina Wohnen S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014124879/18.

(140141549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

L & VK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 152.970.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil de Gérance tenue en date du 19 mai 2014.

Il résulte de la réunion du Conseil de Gérance tenue en date du 19 mai 2014 que:

- Le siège social de la société est transféré du 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014.

- Les gérants M. Claude ZIMMER(président et gérant), M. Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING et M. Rob SONNENSCHNEIN sont domiciliés professionnellement au 50, rue Charles Martel, 1^{er} étage L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014.

- Le gérant LuxGlobal Management S.à r.l, société enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B159.893 est transféré au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014124875/19.

(140141561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

KW S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 145.663.

—
Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 13 juin 2014

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, avec effet immédiat.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Mark GORHOLT, Monsieur Carsten Söns et Monsieur Frank PLETSCHE, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1^{er} mars 2014.

Luxembourg, le 6 août 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour KW S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014124872/16.

(140142325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Jan Navigation A.G., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 81.742.

—
La société Fiduciaire Belval S.A.R.L.,

Inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B.155 734

Ici représentée par Madame Benhara Fatma

Dénonce le contrat de domiciliation conclu le 16 novembre 2012 avec

La société JAN NAVIGATION A.G., domiciliée au 25, route d'Esch L-1470 Luxembourg

Inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 81 742

Avec date d'effet au 1^{er} janvier 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Belval S.A.R.L.

Mme Benhara

Référence de publication: 2014124852/16.

(140142298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Koho Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 74.379.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenue en date du 19 mai 2014.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 19 mai 2014 que:

- Le siège social de la société est transféré du 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014.

- Les administrateurs M. Claude ZIMMER, M. Hendrik H.J. KEMMERLING et M. Rob SONNENSCHNEIDER sont domiciliés professionnellement au 50, rue Charles Martel, 1^{er} étage L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014.

- L'administrateur LuxGlobal Management S.à r.l., société enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B159.893 est transféré au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014. Représentant permanent M. Hendrik H.J. KEMMERLING domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel, 1^{er} étage L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014.

- De nommer comme Président du Conseil d'Administration Monsieur Claude ZIMMER, Président et administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement 50, rue Charles Martel 1^{er} étage, L-2134 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014124871/22.

(140141541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Lorentz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 71.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014119892/9.

(140138295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Mein Raum, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1231 Howald, 6, avenue Berchem.
R.C.S. Luxembourg B 174.543.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014119951/10.

(140137764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

LNG Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 7, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 103.225.

Constituée par-devant Me Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 septembre 2004,
acte publié au Mémorial C no 1257 du 8 décembre 2004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LNG IMMOBILIERE S.à r.l.

C&D - Associés S.à r.l.

Référence de publication: 2014119888/13.

(140138702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

LJR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 144.172.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenue en date du 19 mai 2014.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 19 mai 2014 que:

- Le siège social de la société est transféré du 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014.
- Les administrateurs M. Claude ZIMMER, M. Hendrik H.J. KEMMERLING et M. Rob SONNENSCHNEIN sont domiciliés professionnellement au 50, rue Charles Martel, 1^{er} étage L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014.
- L'administrateur LuxGlobal Management S.à r.l., société enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B159.893 est transféré au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014. Représentant permanent M. Hendrik H.J. KEMMERLING domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel, 1^{er} étage L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014.
- De nommer comme Président du Conseil d'Administration Monsieur Claude ZIMMER, Président et administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement 50, rue Charles Martel 1^{er} étage, L-2134 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014124893/22.

(140141967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

OC Media Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 172.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OC Media Investments S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014120019/11.

(140138314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

ILP III S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 127.503.

Le bilan clôturé au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ILP III S.C.A. SICAR

Référence de publication: 2014121484/11.

(140139452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Morgan Stanley Wiltz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.420,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 125.878.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1059 du 5 juin 2007.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Morgan Stanley Wiltz S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014119938/14.

(140138494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Matheson Tri-Gas Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 119.577.

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 21 juillet 2014, a renouvelé les mandats des gérants:

- Monsieur Yoshiyuki NIWA, gérant de catégorie B, 150 Allen Road, Basking Ridge, NJ 07920-0626, USA.
- Monsieur Riccardo MORALDI, gérant de catégorie A, 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Pour MATHESON TRI-GAS LUXEMBOURG

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014119946/16.

(140138485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Lux Industrie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.
R.C.S. Luxembourg B 72.600.

Les Comptes Annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014119899/9.

(140138495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Luxembourg Fund Services, Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 159.693.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014119902/9.

(140139015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Luxon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 142.276.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AREND & PARTNERS S.à r.l.
12, rue de la Gare
L-7535 MERSCH
Signature

Référence de publication: 2014119906/13.

(140138341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Nive I, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 69.650,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 149.473.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 26 juin 2014:

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

Monsieur Michael Newton a démissionné de ses fonctions en tant que gérant de la Société en date du 26 juin 2014.

Nomination de Monsieur Csaba Horvath, résidant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, né le 30 septembre 1980 à Tatabanya, Hongrie en qualité de gérant avec effet au 26 juin 2014 et pour une durée indéterminée.

Nomination de Monsieur Szymon Bartosz Bodjanski, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, né le 20 juillet 1977 à Gniezno, Pologne en qualité de gérant avec effet au 26 juin 2014 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- M. Jens Hoellermann, gérant
- M. Karl Heinz Horrer, gérant
- M. Csaba Horvath, gérant
- M. Szymon Bartosz Bodjanski, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014119990/23.

(140137863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Neoclines Global Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 130.483.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 27 juin 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Torsten Klaas, avec adresse professionnelle au 3, rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg, au mandat de «Geschäftsführer», avec effet au 1^{er} juin 2014 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Frank Hamen, avec adresse professionnelle au 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg de son mandat de «Geschäftsführer», avec effet au 31 mai 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Référence de publication: 2014119988/15.

(140137353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Nashi Worldwide Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 169.180.

EXTRAIT

En date du 28 juillet 2014, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Barbara Neuerburg, en tant que gérant A de la société, est acceptée avec effet au 11 juillet 2014;

- Madame Zuzanna Zielinska-Rousseau, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant A de la société avec effet au 11 juillet 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Référence de publication: 2014119985/16.

(140137349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Northam Property Funds Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 345.000,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 140.838.

Par résolutions prises en date du 18 juillet 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des gérants suivants:

- Thomas Melchior, «Geschäftsführer», avec adresse au 334, route de Mondorf, L-3260 Bettembourg

- Guillaume de Luxembourg, «Geschäftsführer», avec adresse au 53, rue des Prés, L-5316 Contern

- Patrick W.A. Handreke, «Geschäftsführer», avec adresse au 2, Carlton Street, Suite 909, M5B 1J3 Toronto, Ontario, Canada

- Jean-Conrad Hottinger, «Geschäftsführer, Vorsitzen des Rates der Geschäftsführer», avec adresse au 21, Hottingerstrasse, 8032 Zürich, Suisse

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

2. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de BDO Compagnie Fiduciaire, avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Référence de publication: 2014119991/23.

(140138721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Merit Capital Sicav-Sif, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 155.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014119954/10.

(140139137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Metro, Société Anonyme.

Siège social: L-9278 Diekirch, 9, rue Sauerwiss.
R.C.S. Luxembourg B 98.022.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014119957/10.

(140137477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Ninint SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 137.917.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2014120004/14.

(140138989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Nilrac Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 139.894.

Extrait des décisions prises par l'associée unique et le conseil de gérance en date du 20 juin 2014

1. M. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. Mme Ingrid CERNICCHI, administrateur de sociétés, née à Metz (France), le 18 Mai 1983, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
3. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65 boulevard Grande Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6 Rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que les adresses professionnelles de Messieurs Andrew O'SHEA et David CATALA gérants de catégorie B, se situent désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert,

Luxembourg, le 20 Juin 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes
Pour NILRAC INVESTMENTS S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à.r.l

Référence de publication: 2014120002/20.

(140138615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

NB Alternatives Luxembourg (Saguaro) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 178.750.

—
Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 6 juin 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez prendre note que l'adresse professionnelle des gérants, Messieurs Jérôme DEVILLET et Christophe-Emmanuel SACRE se trouve dorénavant à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 31.7.2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour NB Alternatives Luxembourg (Saguaro) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014119998/16.

(140137556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

MSREF IV Messorio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 121.258.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 19 juin 2014

L'associé unique de MSREF IV Messorio Sarl (la "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Stefan Koch et Jan-Dries Mulder en tant que gérants de catégorie B;
et

- de nommer gérant de catégorie B suivant avec effet au 19 juin 2014 et pour une durée indéterminée:

* Susanne Muntinga-van den Houten, née le 07 août 1979 à S-Hertogenbosch, Pays-Bas, demeurant professionnellement au Kabelweg 37,1014 BA Amsterdam, Pays-Bas

* Ramon van Heusden, né le 7 mai 1967 à Nijmegen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20 Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

Luxembourg, le 30 Juillet 2014.

Référence de publication: 2014121684/17.

(140139648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Offenburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 124.898.

—
Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 10 juillet 2014

1. M. Richard James a démissionné de son mandat en qualité de gérant avec effet au 10 juillet 2014.

2. Mme. Nicola Hordern, avec adresse au 33 Margaret Street, W1G 0JD Londres, Grande-Bretagne, a été nommé en qualité de gérant avec effet au 10 juillet 2014 et pour une durée indéterminée.

3. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur Godfrey Abel

- Monsieur Michael Chidiac

- Madame Nicola Hordern

- Madame Lorna Mackie

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014120012/21.

(140138360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Mister Copy, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 21.976.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.
259 ROUTE D'ESCH
L-1471 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2014119962/13.

(140138134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Office Freylinger S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 234, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 65.192.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement au siège social de la société en date du 23 mai 2014

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue en date du 23 mai 2014 décide de:

- reconduire le mandat de la société Avega Révision S.à r.l., comme cabinet de révision agréé jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2014.
Le mandataire de la société

Référence de publication: 2014120021/15.

(140138765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Natixis-Cape S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 85.137.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social de la Société le 30 juillet 2014:

1. L'Assemblée a décidé de réélire aux fonctions d'administrateurs pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant approuver les comptes annuels pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2014:

Administrateur de catégorie A:

- Monsieur Vincent Goy, demeurant au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
- NATIXIS TRUST, société anonyme, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Administrateur de catégorie B:

- Monsieur Jean de Séverac, demeurant au 5-7, rue de Monttessuy, F-75340 Paris,
- Monsieur Dominique Sabassier, demeurant au 5-7, rue de Monttessuy, F-75340 Paris.

2. L'Assemblée a décidé de réélire Deloitte Audit, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895 en tant que réviseur d'entreprises agréé, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant approuver les comptes annuels pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.
Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2014119997/26.

(140138033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

OHI Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 171.842.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Andreas Demmel.

Référence de publication: 2014120022/10.

(140137346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.**Machiavelli S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 173.009.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Machiavelli S.A.

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014119913/13.

(140138053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.**Pinehurst Securities SA, Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 172.625.

Extrait des minutes du conseil d'administration tenu au siège social de la société le 30 juillet 2014

Le conseil d'administration décide de renouveler le mandat de DELOITTE Audit, avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistré sous le numéro B 67 895 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, en tant que Réviseur Externe et ce, concernant l'audit des comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2014.

A Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2014120054/15.

(140138073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.**MPJ Bos Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.871.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 11 juillet 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de M. Hans DE GRAAF, gérant de catégorie A et des gérants de catégorie B, M. Roeland DE GRAAF et M. Clément WAVREILLE, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MPJ Bos Corporation S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014119972/16.

(140137637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Hamlet Montana Research, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 30, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 178.534.

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HAMLET MONTANA RESEARCH", (ci-après dénommée la "Société"), avec siège social à L-9991 Weiswampach, 30, Gruuss-Strooss, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 178.534, constituée suivant acte reçu par Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux, en date du 3 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2032 du 22 août 2013. Les statuts n'ont été modifiés jusqu'à ce jour.

L'assemblée est présidée par Madame Marlène VERBERT, administrateur de société, demeurant à Eselborn.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Anna VANDERHENST, administrateur de société, demeurant à Weiswampach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital d'un montant de quinze millions deux cent mille euros (15.200.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de deux millions huit cent mille euros (2.800.000,- EUR) à dix-huit millions euros (18.000.000,- EUR) par la création et l'émission de quinze mille deux cents (15.200) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

2.- Souscription et libération des nouvelles actions.

3.- Modification afférente de l'article onze des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quinze millions deux cent mille euros (15.200.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de deux millions huit cent mille euros (2.800.000,- EUR) à dix-huit millions d'euros (18.000.000,- EUR) par la création et l'émission de quinze mille deux cents (15.200) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Deuxième résolution

Les quinze milles deux cents (15.200) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires comme suit:

a.- «HAGAR NORDIC HOLDING AS» ayant son siège social à N-0252 Oslo, Filipstad brygge 1; publié au Norwegian Register of Business Enterprises en date du 25 février 2012 sous le numéro 998 020 697, ici représentée par Madame Anna VANDERHENST, préqualifiée.

HAGAR NORDIC HOLDING AS, représentée comme ci-avant, déclare souscrire à six mille deux cents (6.200) nouvelles actions ayant une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) et les libère à concurrence de 50% par versement en espèces d'un montant total de trois millions cent mille euros (3.100.000,- EUR), intégralement alloué au compte capital social.

b.- SNERT AND KVACK HOLDING A.S., ayant son siège social à N-0252 Oslo, Filipstad brygge 1; publié au Norwegian Register of Business Enterprises en date du 2 décembre 2013 sous le numéro 913 297 717, ici représentée par Madame Marlène VERBERT, préqualifiée.

SNERT AND KVACK HOLDING A.S., représentée comme ci-avant, déclare souscrire à neuf mille (9.000) nouvelles actions ayant une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) et les libère à concurrence de 33,33% par versement en espèces d'un montant total de trois millions euros (3.000.000,- EUR), intégralement alloué au compte capital social.

L'assemblée générale constate que suite à l'augmentation qui précède que le capital social est libéré à concurrence de 37,78%.

Le montant de six millions cent mille euro (6.100.000,- Euro) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société «HAMLET MONTANA RESEARCH», ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article onze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 11.** Le capital social est fixé à la somme de dix-huit millions Euro (18.000.000,-EUR) divisé en dix-huit mille (18.000) actions avec une valeur nominale de mille euros (1.000,-EUR) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille Euro (EUR 6.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marlène VERBERT, Anna VANDERHENST, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 juillet 2014. Relation GRE/2014/2998. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014127192/80.

(140144255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: PLN 879.099.000,00.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 108.305.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second day of July.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

1) KRUK S.A., a joint stock company, with registered office in Ul. Legnicka 56, 54-204 Wroclaw, Poland,

2) InvestCapital Malta Ltd, a limited liability company, with registered office at 36, Archbishop Street, Valletta VLT1447, Malta,

both duly represented by Mrs Audrey LEITIENNE, private employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of two proxies given under private seal which after having been signed "ne varietur" by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

acting as members of SECAPITAL S.à.r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée de titrisation, with registered office at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 108305, incorporated on 17 May 2005 pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph EL-VINGER, notary residing in Luxembourg, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.. number 1045 of 15 October 2005.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time on 18 June 2014 pursuant to a deed drawn up Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations".

The members, represented as above stated, request the undersigned notary to document the following:

First resolution

The members resolve to convert 9,647 (nine thousand six hundred forty-seven) Class A corporate units, numbered from 177604 to 187250, held by KRUK S.A., into 9,647 (nine thousand six hundred forty-seven) Class G corporate units, numbered from 236401 to 246047.

These 9,647 (nine thousand six hundred forty-seven) corporate units and the legal reserve attached hereto have already been transferred from Compartment A to Compartment G pursuant to a resolution of the managers taken on 14 July 2014 under private seal.

Second resolution

In order to reflect the preceding resolutions, the members resolve to amend article five (5) of the Company's Articles of Incorporation, which henceforth will read as follows:

“The corporate capital of the company is fixed at PLN 879,099,000 (eight hundred seventy-nine million ninety-nine thousand Polish zloty) divided into 229,369 (two hundred twenty-nine thousand three hundred sixty-nine) Class A corporate units, 50,378 (fifty thousand three hundred seventy-eight) Class B corporate units, 14,576 (fourteen thousand five hundred seventy-six) Class C corporate units, 24,385 (twenty-four thousand three hundred eighty-five) Class D corporate units, 175,072 (one hundred seventy-five thousand seventy-two) Class E corporate units, 139,272 (one hundred thirty-nine thousand two hundred seventy-two) Class F corporate units and 246,047 (two hundred forty-six thousand forty-seven) Class G corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, which have the same rights in all respects.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

- 1) KRUK S.A., société anonyme, ayant son siège social à Ul. Legnicka 56, 54-204 Wroclaw, Pologne,
- 2) InvestCapital Malta Ltd, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 36, Archbishop Street, Valletta VLT1447, Malte,

toutes deux ici représentées par Madame Audrey LEITIENNE, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandatée à cet effet par deux procurations données sous seing privé lesquelles, signées «ne varietur» par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement,

agissant en leur qualité d'associées de SECAPITAL S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de titrisation, ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 108305, constituée en date du 17 mai 2005 suivant un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1045 du 15 octobre 2005.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu en date du 18 juin 2014 suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les associées, représentées comme stipulé ci-dessus, requièrent le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associées décident de convertir 9.647 (neuf mille six cent quarante-sept) parts sociales de catégorie A, numérotées de 177604 à 187250, appartenant à KRUK S.A., en 9.647 (neuf mille six cent quarante-sept) parts sociales de catégorie G, numérotées de 236401 à 246047.

Ces 9.647 (neuf mille six cent quarante-sept) parts sociales ainsi que la réserve légale y afférente, ont déjà été affectées du Compartiment A au Compartiment G par décision des gérants prise en date du 14 juillet 2014 sous seing privé.

Deuxième résolution

Afin de refléter les résolutions qui précèdent, les associées décident de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à PLN 879.099.000 (huit cent soixante-dix-neuf millions quatre-vingt-dix-neuf mille zloty polonais) représenté par 229.369 (deux cent vingt-neuf mille trois cent soixante-neuf) parts sociales de catégorie A, 50.378 (cinquante mille trois cent soixante-dix-huit) parts sociales de catégorie B, 14.576 (quatorze mille cinq cent soixante-seize) parts sociales de catégorie C, 24.385 (vingt-quatre mille trois cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de catégorie D, 175.072 (cent soixante-quinze mille soixante-douze) parts sociales de catégorie E, 139.272 (cent trente-neuf mille deux cent soixante-douze) parts sociales de catégorie F et 246.047 (deux cent quarante-six mille quarante-sept) parts sociales de catégorie G d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune et qui ouvrent les mêmes droits à tous égards.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à EUR 1.200,-.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. LEITIENNE, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 25 juillet 2014. Relation: RED/2014/1634. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 1^{er} août 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014121917/109.

(140138858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Meulen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1113 Luxembourg, Z.A. John L. MacAdam.

R.C.S. Luxembourg B 178.948.

Les documents de clôture de l'année 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 juillet 2014.

Référence de publication: 2014119959/10.

(140138150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Philomelos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 186.364.

EXTRAIT

Monsieur Pierre Alexandre RICHON, né le 26 septembre 1982 à Thionville (France) avec adresse professionnelle à 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 30 juillet 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014120053/14.

(140137466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Compagnie Financière de l'Union Européenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 51.317.

L'an deux mille quatorze, le sept juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «COMPAGNIE FINANCIERE DE L'UNION EUROPEENNE S.A.» avec siège social à Luxembourg, 42 rue de la Vallée (RCS Luxembourg, section B numéro 51.317), constituée suivant acte notarié en date du 7 juin 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n°430 du 5 septembre 1995. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 décembre 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n°855, en date du 03 avril 2014.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Pascal BOUVY, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Maître Alexandre QUENOUILLE, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Stéphane MEYER, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Rectification de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n°855, en date du 03 avril 2014.

2. Introduction de la possibilité de démembrer les actions.

3. Echange des 100 actions existantes sans désignation d'une valeur nominale contre 100.000 actions sans désignation d'une valeur nominale.

4. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 6.830,75 pour le porter de son montant actuel de EUR 30.986,89 à EUR 37.817,64 par la création et l'émission de 22.044 actions nouvelles sans désignation d'une valeur nominale, avec une prime démission de EUR 235,81 par action nouvellement souscrite.

5. Renonciation partielle par les actionnaires actuels de la Société a leur droit de souscription préférentiel et souscription et libération des actions nouvelles, comme suit:

- 30 actions ordinaires sans désignation d'une valeur nominale par un apport de 155 actions détenues en pleine propriété de la société par actions simplifiée de droit français «Hôtel Le Dokhan's», ayant son siège social au 117 rue Lauriston, F-75016 Paris, enregistrée sous le numéro d'identification 552124117, auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, détenues par Monsieur Gérard DOKHAN, 48 rue Saint-Didier, F-75118 Paris;

- 29 actions ordinaires sans désignation d'une valeur nominale par un apport de 150 actions détenues en pleine propriété de la société par actions simplifiée de droit français «Hôtel Le Dokhan's», ayant son siège social au 117 rue Lauriston, F-75016 Paris, enregistrée sous le numéro d'identification 552124117, auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, détenues par Madame Andrée DOKHAN, 48 rue Saint-Didier, F-75118 Paris;

- 21 actions ordinaires sans désignation d'une valeur nominale par un apport de 107 actions détenues en pleine propriété et l'usufruit de 4.555 actions ordinaires sans désignation d'une valeur nominale par un apport de 23.544 actions détenues en usufruit de la société par actions simplifiée de droit français «Hôtel Le Dokhan's», ayant son siège social au 117 rue Lauriston, F-75016 Paris, enregistrée sous le numéro d'identification 552124117, auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, détenues par Madame Alice FROIDEVAUX, 13 rue de la Nonette, F-60300 Courteuil;

- 6.957 actions ordinaires sans désignation d'une valeur nominale par un apport de 35.983 actions détenues en pleine propriété et la nue-propriété de 1.139 actions sans désignation d'une valeur nominale par un apport de 5.886 actions détenues en nue-propriété de la société par actions simplifiée de droit français «Hôtel Le Dokhan's», ayant son siège social au 117 rue Lauriston, F-75016 Paris, enregistrée sous le numéro d'identification 552124117, auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, détenues par Monsieur Pascal DOKHAN, 51 Sandpiper Court, 8 Thomas More Street, Londres, Royaume-Uni;

- 6.958 actions ordinaires sans désignation d'une valeur nominale par un apport de 35.984 actions détenues en pleine propriété et la nue-propriété de 1.038 actions sans désignation d'une valeur nominale par un apport de 5.888 actions détenues en nue-propriété de la société par actions simplifiée de droit français «Hôtel Le Dokhan's», ayant son siège social au 117 rue Lauriston, F-75016 Paris, enregistrée sous le numéro d'identification 552124117, auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, détenues par Monsieur Stéphane DOKHAN, 51 Sandpiper Court, 8 Thomas More Street, Londres, Royaume-Uni;

- 3.494 actions ordinaires sans désignation d'une valeur nominale par un apport de 18.058 actions détenues en pleine propriété et la nue-propriété de 2.278 actions sans désignation d'une valeur nominale par un apport de 11.772 actions détenues en nue-propriété de la société par actions simplifiée de droit français «Hôtel Le Dokhan's», ayant son siège social au 117 rue Lauriston, F-75016 Paris, enregistrée sous le numéro d'identification 552124117, auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, détenues par Monsieur Jean-Michel FROIDEVAUX, 32 rue de la Nonette, F-60300 Courteuil;

6. Modification du premier alinéa de l'article trois des statuts qui se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 3§1.** Le capital est fixé à trente-sept mille huit cent dix-sept euros soixante-quatre centimes (EUR 37.817,64) représenté par cent vingt-deux mille quarante-quatre (122.044) actions sans désignation de valeur nominale»

7. Modification de l'article quatre des statuts comme suit:

« **Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procédera à l'élection définitive.»

8. Modification de l'article cinq des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.»

9. Modification du second alinéa de l'article six des Statuts qui se lira comme suit:

« **Art. 6§2.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

10. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Il résulte des vérifications effectuées ultérieurement que des erreurs matérielles ont été commises dans le corps du texte de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 855 du 03 avril 2014. L'assemblée générale extraordinaire décide d'annuler les résolutions prises lors de cette assemblée et de les remplacer par les résolutions suivantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de permettre le démembrement des actions et de modifier l'article trois des statuts en ajoutant le paragraphe suivant:

«Les actions peuvent être émises avec une prime d'émission et peuvent être émises en démembrement de propriété entre usufruit et nue-propriété. Dans l'hypothèse où les actions sont émises en démembrement de propriété entre usufruit et nue-propriété, les droits de vote et les droits aux dividendes seront exercés uniquement par l'usufruitier.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'échanger les cent (100) actions existantes sans désignation d'une valeur nominale, représentant le capital social de la société, contre cent mille (100.000) actions sans désignation d'une valeur nominale.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de la Société pour procéder à l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six mille huit cent trente euros soixante-quinze cents (EUR 6.830,75) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros quatre-vingt-six cents (EUR 30.986,86) à trente-sept mille huit cent dix-sept euros quarante-quatre cents (EUR 37.817,44) par la création et rémission de vingt-deux mille quarante-quatre (22.044) actions nouvelles sans désignation d'une valeur nominale, avec une prime d'émission de cent quatre-vingt-quinze euros trente-sept cents (EUR 235,81) par action nouvellement souscrite.

Souscription - Libération

L'assemblée générale décide d'accepter la souscription des vingt-deux mille quarante-quatre (22.044) actions nouvelles, chacune assortie d'une prime d'émission de deux cent trente-cinq euros quatre-vingt-un cents (EUR 235,81), comme suit, les actionnaires existants renonçant partiellement à leur droit de souscription préférentiel:

- Trente (30) actions ordinaires sans désignation d'une valeur nominale par un apport de cent cinquante-cinq (155) actions détenues en pleine propriété de la société par actions simplifiée de droit français «Hôtel Le Dokhan's», ayant son siège social au 117 rue Lauriston, F-75016 Paris, enregistrée sous le numéro d'identification 552124117, auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, détenues par Monsieur Gérard DOKHAN, 48 rue Saint-Didier, F-75118 Paris;

- Vingt-neuf (29) actions ordinaires sans désignation d'une valeur nominale par un apport de cent cinquante (150) actions détenues en pleine propriété de la société par actions simplifiée de droit français «Hôtel Le Dokhan's», ayant son siège social au 117 rue Lauriston, F-75016 Paris, enregistrée sous le numéro d'identification 552124117, auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, détenues par Madame Andrée DOKHAN, 48 rue Saint-Didier, F-75118 Paris;

- Vingt et une (21) actions ordinaires sans désignation d'une valeur nominale par un apport de cent sept (107) actions détenues en pleine propriété et l'usufruit de 4555 actions ordinaires sans désignation d'une valeur nominale par un apport de 23.544 actions détenues en usufruit de la société par actions simplifiée de droit français «Hôtel Le Dokhan's», ayant son siège social au 117 rue Lauriston, F-75016 Paris, enregistrée sous le numéro d'identification 552124117, auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, détenues par Madame Alice FROIDEVAUX, 13 rue de la Nonette, F-60300 Courteuil;

- Six mille neuf cent cinquante-sept (6.957) actions ordinaires sans désignation d'une valeur nominale par un apport de trente-cinq mille neuf quatre-vingt-trois (35.983) actions détenues en pleine propriété et la nue-propriété de mille cent trente-neuf (1.139) actions sans désignation d'une valeur nominale par un apport de cinq mille huit cent quatre-vingt-six (5.886) actions détenues en nue-propriété de la société par actions simplifiée de droit français «Hôtel Le Dokhan's», ayant son siège social au 117 rue Lauriston, F-75016 Paris, enregistrée sous le numéro d'identification 552124117, auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, détenues par Monsieur Pascal DOKHAN, 51 Sandpiper Court, 8 Thomas More Street, Londres, Royaume-Uni;

- Six mille neuf cent cinquante-huit (6.958) actions ordinaires sans désignation d'une valeur nominale par un apport de trente-cinq mille neuf cent quatre-vingt-quatre (35.984) actions détenues en pleine propriété et la nue-propriété de mille trente-huit (1.038) actions sans désignation d'une valeur nominale par un apport de cinq mille huit cent quatre-vingt-huit (5.888) actions détenues en nue-propriété de la société par actions simplifiée de droit français «Hôtel Le Dokhan's», ayant son siège social au 117 rue Lauriston, F-75016 Paris, enregistrée sous le numéro d'identification 552124117, auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, détenues par Monsieur Stéphane DOKHAN, 51 Sandpiper Court, 8 Thomas More Street, Londres, Royaume-Uni;

- Trois mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (3.494) actions ordinaires sans désignation d'une valeur nominale par un apport de dix-huit mille cinquante-huit (18.058) actions détenues en pleine propriété et la nue-propriété de deux mille deux cent soixante-dix-huit (2.278) actions sans désignation d'une valeur nominale par un apport de onze mille sept cent soixante-douze (11.772) actions détenues en nue-propriété de la société par actions simplifiée de droit français «Hôtel Le Dokhan's», ayant son siège social au 117 rue Lauriston, F-75016 Paris, enregistrée sous le numéro d'identification 552124117, auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, détenues par Monsieur Jean-Michel FROIDEVAUX, 32 rue de la Nonette, F-60300 Courteuil;

Ces apports sont évalués à la somme totale de cinq millions deux cent quatre mille neuf cent trente-neuf euros et quarante-huit cents (EUR 5.204.939,48), dont la somme de six mille huit cent trente euros soixante-quinze cents (EUR 6.830,75) est allouée au capital social souscrit et la somme de cinq millions cent quatre-vingt-dix-huit mille cent huit euros et soixante-treize cents (EUR 5.198.108,73) est allouée à un poste de prime d'émission.

Les primes d'émission résultant de ces apports seront à la disposition de tous les actionnaires au prorata de leurs droits financiers.

Ces apports prémentionnés font l'objet d'un rapport établi en date du 25 avril 2014 par un réviseur d'entreprises indépendant, la société à responsabilité limitée ARTEMIS AUDIT & ADVISORY S. à r.l., ayant son siège social au 25A boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi concernant les sociétés commerciales, rapport dont la conclusion est la suivante:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions et la prime démission à émettre en contrepartie.»

Cinquième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article trois, premier alinéa des statuts de la Société est modifié, lequel alinéa aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3§1.** Le capital est fixé à trente-sept mille huit cent dix-sept euros quarante-quatre centimes (EUR 37.817,44) représenté par cent vingt-deux mille quarante-quatre (122.044) actions sans désignation de valeur nominale»

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article quatre des statuts comme suit:

« **Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables. En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.»

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article cinq des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation

en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Huitième résolution

L'Assemblée générale décide de modifier le second alinéa de l'article six des Statuts qui se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 6§2.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à approximativement cinq mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. BOUVY, A. QUENOUILLE, S. MEYER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 juillet 2014. Relation: EAC/2014/10096. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014124630/259.

(140142181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

InnoFood fU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 189.275.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux juillet

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Francisco Xavier Deolarte Melgarejo, homme d'affaires, né le 25/05/1969 à Querétaro de Arteaga, Mexique, demeurant au 68 Boulevard de Courcelles, 75017 Paris, France,

2.- Madame Victorina Ruiz de Deolarte, née le 04/03/1970 à Tamaulipas, Mexique, demeurant au 68 Boulevard de Courcelles, 75017 Paris, France,

3.- Monsieur Francisco Deolarte Ruiz, né le 30/11/2002 à Querétaro de Arteaga, Mexique, demeurant au 68 Boulevard de Courcelles, 75017 Paris, France, ici représenté par son père, Monsieur Francisco Xavier Deolarte Melgarejo, prénommé,

4.- Mademoiselle Fernanda Deolarte Ruiz, née le 25/08/1998 à Querétaro de Arteaga, Mexique, demeurant au 68 Boulevard de Courcelles, 75017 Paris, France, ici représenté par son père, Monsieur Francisco Xavier Deolarte Melgarejo, prénommé,

5.- Mademoiselle Montserrat Deolarte Ruiz, née le 23/11/2000 à Querétaro de Arteaga, Mexique, demeurant au 68 Boulevard de Courcelles, 75017 Paris, France, ici représenté par son père, Monsieur Francisco Xavier Deolarte Melgarejo, prénommé,

(les "Associés"), représentés aux présentes par Me Anca Iusco, avocat du cabinet JeantetAssociés sis au 5 rue Aldringen L-1118 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire, en vertu des procurations données sous seing privé à Paris, le 10 juillet 2014,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varient par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps auprès des autorités compétentes,

lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Forme sociale - Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est constitué une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg en vigueur, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi de 1915")

Si et aussi longtemps qu'un associé détient l'intégralité des Parts (telles que définies ci-après), la Société existera sous la forme d'une société unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la Loi de 1915 et est soumise aux dispositions légales applicables en la matière. A tout moment, l'Associé Unique pourra s'associer à un ou plusieurs autres associés (les "Associés"). De la même manière, les Associés peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. Dénomination sociale. La Société a pour dénomination «InnoFood fU SARL»

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations et d'intérêts sous quelque forme que ce soit, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la détention, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

3.2. La Société peut, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, réaliser directement ou indirectement toutes opérations liées à des biens immobiliers et des droits y attachés, y compris mais ne se limitant pas à l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

3.3. La Société peut également constituer, acquérir, mettre en valeur, vendre, échanger ou s'intéresser de toute autre manière à tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi qu'à tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

3.4. La Société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à ou au profit d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient ou non un intérêt direct ou indirect, appartenant au même groupe ou liées d'une manière ou d'une autre, tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.5. La Société pourra s'intéresser, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière à tous les instruments financiers dans l'acception la plus large du terme, et notamment toutes les valeurs mobilières et autres titres, notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire; tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, les créances relatives aux différents éléments ci-avant énumérés ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

3.6. La Société pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie aux secteurs précités sans pour autant exercer une activité réglementée.

3.7. La Société peut prendre toute mesure requise et conclure et/ou exécuter toute obligation dans le cadre de tout ce qui précède et en particulier (mais sans limitation) conclure toute convention avec toute autre partie ou signer tout document qu'elle considère nécessaire ou utile pour la réalisation et le développement de son objet.

Art. 4. Siège social.

4.1 La Société a son siège social dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération des Associés délibérant dans la manière requise pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur d'une même commune par décision du Gérant unique, en cas de nomination d'un seul Gérant ou en cas de pluralité de Gérant, par décision du Conseil de Gérance.

4.3 Au cas où le Gérant Unique, ou le cas échéant le Conseil de Gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le Gérant Unique ou le cas échéant par le Conseil de Gérance.

4.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée. L'existence de la Société n'est pas affectée par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture du ou d'un des Associés.

Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital.

6.1 Le capital social, souscrit et libéré, est fixé à EUR 12.600,- (douze mille six cents euros), représenté par 120 (cent-vingt) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 105 (cent cinq euros) chacune (ci-après désignée ensemble les "Parts" et chacune désignée comme une "Part").

6.2 Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'Associé Unique ou par une décision de l'Assemblée Générale des Associés conformément à l'article 12.3 des présents Statuts et dans les limites prévues par la Loi de 1915.

Art. 7. Parts sociales.

7.1 Chaque Part donne droit à son propriétaire à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts existantes.

7.2 Envers la Société, les Parts sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part est admis.

7.3 La Société peut acquérir ses propres Parts sous les limites établies par la Loi de 1915. La Société ne peut, directement ou indirectement par le biais d'un prêt, de garantie, la fourniture de sûretés ou autre, donner toutes aides financières aux fins de l'acquisition effective ou future par tout tiers des Parts de la Société, sans pour autant que les présents Statuts n'interdisent les opérations expressément admises conformément à la Loi de 1915.

7.4 L'Associé/Les Associés peut/peuvent décider de créer différentes classes de Parts, dénommées Parts Ordinaires et Parts Préférentielles. Les Parts Ordinaires et Préférentielles peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, conformément aux exigences légales et aux dispositions des présents Statuts. Sans préjudice aux dispositions légales en vigueur, les différentes classes de Parts auront les caractéristiques tels que prévus par les présents Statuts et toute création de nouvelles classes de Parts à n'importe quel moment, auront des caractéristiques telles que déterminées dans les résolutions décidant de la création de telles classes de Parts.

7.5 Tout montant de prime d'émission versé en complément de la valeur nominale des Parts, sera alloué à une réserve de prime d'émission qui est à libre des dispositions de l'Associé Unique, ou le cas échéant de l'Assemblée Générale des Associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 8. Cession des parts.

8.1 Les Parts sont librement cessibles entre Associés.

8.2 Aucune cession de Parts entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable en Assemblée Générale des Associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social, conformément à la Loi de 1915.

8.3 En cas de pluralité d'Associés, aucune Part ne peut-être transmise pour cause de mort d'un Associé, à des non Associés, y compris aux héritiers réservataires ou au conjoint survivant qu'à la condition expresse que la transmission ne s'effectue qu'avec l'agrément donné en Assemblée Générale des Associés représentant au moins les soixante-quinze pour cent (75%) des droits des Associés survivants conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

8.4 Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers d'un Associé ne sont pas autorisés, pour quelque raison que ce soit, d'exiger la mise sous scellés des biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans la gestion de la Société. Pour l'exercice de leurs droits, ils doivent se référer aux comptes annuels, respectivement aux décisions prises par l'Assemblée Générale des Associés ou de l'associé unique.

8.5 Les cessions de Parts doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

8.6 Les cessions de Parts ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été notifiées à la Société ou acceptées par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code civil.

Gérance

Art. 9. Conseil de gérance.

9.1 La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants, Associés ou non, salariés ou non. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de classes de Gérants A et B. Le cas échéant, toute référence à un Gérant, Conseil de Gérance ou Gérants, se référera également au Gérant Unique. Le Conseil de Gérance élira parmi ses membres un Président.

Le premier Président peut être nommé lors de la première Assemblée Générale des Associés. Si le Président n'est pas présent à une réunion du Conseil de Gérance, il pourra être remplacé temporairement par un Gérant élu à cette fin parmi les Gérants présents lors de cette réunion.

Si aucune durée du mandat n'est spécifiée, le(s) Gérant(s) est/sont nommés pour une période indéterminée, lesquels peuvent être réélus. Le(s) Gérant(s) peut/peuvent également être révoqué(s) ad nutum à tout moment (sans motif et sans indemnité).

9.2 Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par une décision de l'Assemblée Générale des Associés prise à la majorité simple, le cas échéant par l'Associé Unique qui détermine ses/leurs pouvoirs et le terme de son/leurs mandat(s). En cas de vacance avant l'expiration du terme du mandat d'un Gérant, le Gérant nommé par l'Assemblée Générale des Associés, le cas échéant par l'Associé Unique, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Le Gérant démissionnaire exercera ses fonctions conformément au présent Statuts jusqu'au jour de son remplacement par l'Assemblée Générale des Associés, le cas échéant par l'Associé Unique.

Si un Gérant est révoqué en tant que membre du Conseil de Gérance conformément aux stipulations des présents Statuts, l'Assemblée Générale des Associés, le cas échéant l'Associé Unique, pourra pourvoir au poste laissé vacant lors de la réunion décidant cette révocation. Le Conseil de Gérance peut procéder provisoirement à la cooptation du poste laissé vacant sous réserve que cette décision soit ratifiée, lors de la prochaine Assemblée Générale, le cas échéant par l'Associé Unique

9.3 Le Conseil de Gérance, le cas échéant le Gérant Unique, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le Conseil de Gérance, le cas échéant le Gérant Unique, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions d'exercice leur mandat.

9.4 Dans ses rapports avec les tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de son Gérant Unique et en cas de pluralité de Gérants, la Société est engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux Gérants, dont l'un doit être un Gérant de classe B et ont tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour effectuer et approuver tout acte et opération(s) conformément à l'objet social et pourvu que les termes des présents Statuts aient été respectés. Tous pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale ou à l'Associé Unique, sont de la compétence du Conseil de Gérance, le cas échéant du Gérant Unique.

En tout état de cause, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute personne ou des personnes auxquelles un pouvoir de signature aurait été délégué par le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique le cas échéant agissant dans les limites de ce(s) pouvoir(s).

9.5 Dans l'exercice de ses fonctions, un Gérant ne contracte aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 10. Réunion du Conseil de Gérance.

10.1 Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou d'un des Gérants. Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et agir que si au moins la majorité des Gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance et qu'un Gérant de classe A et un Gérant de classe B sont présents ou représentés.

10.2 Les résolutions du Conseil de Gérance seront valablement adoptées à la majorité simple des votes des Gérants présents ou représentés, quant au moins un vote sera émis par un Gérant de classe B présent ou dûment représenté. En cas de partage des voix, celle du Président est prédominante.

10.3 Pour le calcul du quorum et de la majorité, tout Gérant peut participer à n'importe quelle réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque Gérant d'être identifié et de participer de façon effective et permanente à la réunion. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion tenue en utilisant ces moyens de communication est réputée avoir eu lieu au siège social de la Société.

10.4 Les Gérants pourront exprimer leur vote sur les points inscrits à l'ordre du jour par lettre, courriel, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication électronique avec une confirmation envoyée par lettre écrite.

10.5 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les Gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance. Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises dans un ou plusieurs documents, formulées soit par écrit ou par voie circulaire, et transmises par courrier ordinaire, électronique ou télécopie ou tout autre moyen de communication électronique.

10.6 Tout Gérant peut se faire représenter à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit ou par télégramme, fax, courrier électronique ou lettre un autre Gérant comme son mandataire. Chaque Gérant ne peut représenter plus d'un autre Gérant lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Associés

Art. 11. Assemblées générales.

11.1 Dans le cas où il n'y a qu'un seul Associé, l'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus par la Loi de 1915 à l'Assemblée Générale des Associés.

11.2 Les réunions des Associés doivent être convoquées au moins huit (8) jours avant la date de l'Assemblée par courrier recommandé adressé aux Associés à leur adresse inscrite dans le registre des Associés détenu par la Société. Si la totalité du capital social est représentée à l'Assemblée, l'Assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

11.3 Lorsqu'une personne morale est un Associé, celle-ci doit, par écrit, autoriser une personne physique à la représenter à toute Assemblée Générale des Associés. Chaque personne ainsi autorisée se voit attribuer l'exercice des mêmes pouvoirs que la personne morale aurait eu si elle avait été un Associé personne physique. Dans ce cas, l'Associé concerné est estimé avoir participé en personne à la Réunion à laquelle aura assisté son représentant.

11.4 Pour le calcul du quorum et la majorité, chaque Associé peut participer à n'importe quelle réunion des Associés par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à tous les Associés d'être identifiés et de participer de façon effective et permanente à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à la participation en personne à de telles réunions, à condition qu'au moins un Associé ou son représentant soit physiquement présent au siège social de la Société. Une réunion tenue en utilisant de tels moyens de communication sera considérée comme avoir eu lieu au siège social de la Société.

11.5 Dans le cas où et pour autant que la Société a plus de 25 Associés, l'Assemblée Générale Ordinaire sera tenue le 31 mars chaque année. Si un tel jour n'est pas un jour ouvrable, la réunion sera tenue immédiatement le jour ouvrable après.

Art. 12. Résolutions des associés.

12.1 Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives et a un nombre de voix égal au nombre de Parts qu'il détient et peut valablement agir à toute Assemblée des Associés par une procuration spéciale.

Lorsqu'il existe un démembrement des Parts entre usufruitier et nu-proprétaire, les usufruitiers comme les nus propriétaires pourront agir comme Associés dans la Société et assister aux Assemblées Générales. Toutefois seuls les usufruitiers disposeront du droit de vote.

12.2 Les décisions des Associés sont prises par voie circulaire (dans les limites fixées par la loi) ou lors des Assemblées, dans les formes et selon la/les majorité(s) telle(s) que prescrite(s) par la Loi de 1915. Toute Assemblée des Associés régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valablement prise représente l'ensemble des Associés.

12.3 Toutes les décisions excédant les pouvoirs du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance sont prises par l'Associé Unique ou les Associés. Les résolutions sont valablement adoptées lorsqu'elles sont prises par des Associés représentant plus de la moitié du capital de la Société. Toutefois, les décisions décidant de modifier les Statuts doivent être prises à la majorité des Associés représentant au moins soixante-cinq pour cent (75%) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée, les Associés sont convoqués par lettre recommandée à une deuxième Assemblée. Lors de cette seconde Assemblée, les décisions seront prises à la majorité des votes des Associés quel que soit le pourcentage du capital social y représenté.

12.4 Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux Associés à leur adresse inscrite dans le registre des Associés tenu au siège social de la Société ou moins huit jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité telle que prévue par la loi concernant les décisions collectives (ou sous réserve de satisfaire les conditions de majorité, à la date y précisée). Des résolutions circulaires unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Chaque année, le Gérant ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance dresse un inventaire indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société ainsi que le bilan, le compte de profits et pertes, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires selon les prescriptions de la loi en vigueur.

Art. 15. Tout Associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 16. Distribution des profits.

16.1 Sur le bénéfice net déterminé conformément aux dispositions légales applicables, chaque année, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné

et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé en dessous de dix pour cent (10%) du capital social.

16.2 Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux Associés en proportion de leur participation dans la Société. Toutefois, l'Associé Unique, le cas échéant les Associés, peuvent décider, par vote à la majorité prévue conformément aux dispositions légales applicables, que le bénéfice, déduction faite de la réserve légale, soit reporté ou transféré à une réserve spéciale disponible. Lorsqu'il existe un démembrement des Parts entre usufruitier et nu-proprétaire, les usufruitiers seuls les usufruitiers auront droit aux bénéfices distribués.

16.3 L'Associé Unique, ou les Associés sur recommandation du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance, peuvent décider de distribuer des dividendes intérimaires. La décision de distribuer les dividendes intérimaires pourra être prise uniquement sur base de comptes intérimaires (bilan et compte de profits et pertes) apportant la preuve que la Société dispose de fonds distribuables suffisants pour financer la distribution. Si dans le cas où la législation luxembourgeoise devait prévoir que la gérance peut décider la distribution de dividendes intérimaires, les présents Statuts donnent pouvoir au Gérant Unique ou au Conseil de Gérance de procéder à une telle distribution selon les dispositions légales applicables.

16.4 Le montant susceptible d'être distribué comme dividendes intérimaires n'excédera pas le montant des bénéfices nets réalisés depuis la fin du dernier exercice précédant la distribution (sous réserve de l'approbation préalable des comptes annuels relatif à l'exercice social en question), augmenté des bénéfices reportés et prélèvements effectués sur les réserves disponibles et diminués des pertes reportées et sommes devant être allouées à la réserve légale.

16.5 La réserve de prime d'émission pourra être distribuée à l'Associé Unique, respectivement aux Associés sur résolutions/décisions de l'Assemblée Générale des Associés, respectivement de l'Associé Unique. Les résolutions écrites de l'Associé Unique, respectivement l'Assemblée Générale des Associés pourront décider d'affecter n'importe quel montant de la réserve de prime d'émission à la réserve légale.

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé Unique ou d'un des Associés.

17.2 Sauf dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne s'effectuera que par résolutions valablement prises par l'Assemblée Générale des Associés conformément aux conditions de vote requis pour la modification des présents Statuts.

17.3 En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera effectué par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, Gérants ou non et toute personne physique ou morale nommées par l'Assemblée Générale des Associés, le cas échéant par l'Associé Unique, qui déterminera leurs pouvoirs et son/leurs émoluments(s). Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société. La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux Associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 18. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, les Associés ou l'Associé Unique s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur notamment la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 13 des présents Statuts, la première année sociale commence au jour de la constitution de la Société et se termine au (31 décembre 2014).

Souscription et Libération

Toutes les 120 (cent-vingt) Parts représentant l'intégralité du capital de la Société ont été entièrement souscrites comme suit:

1. Monsieur Francisco Xavier Deolarte Melgarejo souscrit 84 (quatre-vingt quatre) parts sociales en usufruit et les libérer par des versements en numéraire;
2. Madame Victorina Ruiz de Deolarte souscrit 36 (trente-six) parts sociales en usufruit et les libérer par des versements en numéraire;
3. Monsieur Francisco Deolarte Ruiz, souscrit 40 (quarante) parts sociales en nue-proprété et les libère par des versements en numéraire;
4. Mademoiselle Fernanda Deolarte Ruiz, souscrit 40 (quarante) parts sociales en nue-proprété et les libère par des versements en numéraire;
5. Mademoiselle Montserrat Deolarte Ruiz, souscrit 40 (quarante) parts sociales en nue-proprété et les libère par des versements en numéraire;

Nombre de parts: 120

Toutes les Parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de 12.600,- EUR (douze mille six cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclarations

La Société et les présents Statuts sont conformes aux règles de fond et de forme applicables au Grand-Duché de Luxembourg pour les sociétés commerciales et plus particulièrement celles relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Aux termes des dispositions légales luxembourgeoises en vigueur et en accord avec le principe contractuel de l'effet immédiat de la convention actée authentiquement, ladite Société existe dès la signature du présent acte constitutif, et possède dès cet instant la pleine et opposable personnalité juridique distincte de celle de ses Associés ou de son Associé Unique avant même l'accomplissement des formalités d'enregistrement, de dépôt au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations. Dès lors, la Société est dès à présent opérationnelle en tant que société luxembourgeoise.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépens, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille cent euros (1.100,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la Société est fixé au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
- 2.- Le nombre des Gérants est fixé à deux (2) et les personnes suivantes sont nommées pour une durée illimitée:
 - a. Gérant de classe A: Monsieur Francisco Xavier Deolarte Melgarejo, homme d'affaires, de nationalité mexicaine, né le 25/05/1969 à Querétaro de Arteaga, Mexique, demeurant au 68 Boulevard de Courcelles, 75017 Paris, France
 - b. Gérant de classe B: Monsieur Claude Schmitz, Conseiller fiscal, né le 23/09/1955 à Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois, année et heure qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A.IUSCO, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2014. Relation: LAC/2014/34831. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 7 août 2014.

Référence de publication: 2014127210/331.

(140143632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Mars Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 173.396.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014119921/9.

(140137593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Morgan Stanley Private Equity Holdings Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.097.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marcus WOLSFELD.

Référence de publication: 2014119936/10.

(140137567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Cre Loans 2 General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 189.218.

—
STATUTES

In the year 2014, on the seventeenth day of July,

Before the undersigned Maître Blanche MOUTRIER, Notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

COLISEE GERANCE, a simplified joint-stock company (société par actions simplifiée) incorporated under the laws of France with registered office at Coeur Défense - Tour B -La Défense 4 - 100, Esplanade du Général de Gaulle -92932 Paris La Défense Cedex, France, registered with the Register of Trade and Companies of Nanterre under number B 437 666 142, represented by Mr. Frédéric Pelé, Avocat, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 16 July 2014,

The aforementioned proxy, initialed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its above-stated capacity, has requested the notary to draw up as follows the deed of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it hereby declares to organize and of which it has agreed the articles of incorporation as follows:

ARTICLES OF INCORPORATION

Title I. Name - Purpose - Duration - Registered Office

Art. 1. There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares issued in the future a company (the "Company") in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name CRE Loans 2 General Partner S.à r.l. which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and the present articles of incorporation ("Articles of Incorporation").

Art. 2. The object of the Company is, in its capacity as general partner, to provide advisory, management, accounting and administrative services to CRE Loans SCS-SIF, a limited partnership - specialized investment fund (société en commandite simple - fonds d'investissement spécialisé) incorporated under the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Company Law"), and governed by the law of 13 February 2007 relating to specialized investment funds (the "SIF Law"), as amended.

The Company may in addition provide secretarial, accounting and other administrative services and take any measures, as well as carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time. The Company may be dissolved by a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendments of the Articles of Incorporation, as prescribed in article 22 hereof. For the purpose of these Articles of Incorporation, and unless specifically mentioned, the term "Shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, the totality of shareholders of the Company, as the context may so require.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place inside the municipality of Luxembourg by a decision of the board of managers of the Company. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg whether or not in the same municipality by means of a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by means of a resolution of a general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments of these Articles of Incorporation.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad by the board of managers until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office abroad, will remain a Luxembourg company.

Title II. Share Capital - Shares

Art. 5. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per share, each fully paid-up.

The shares will only be issued in registered form and will be recorded in the register of Shareholders, which is held at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in for each such share, and the transfer of shares as well as the dates of such transfers.

During such time as the Company has only one shareholder, the shares will be freely transferable.

During such time as the Company has more than one shareholder: (i) shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the share capital have agreed to the transfer in general meeting; (ii) shares may not be transferred by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the shares held by the survivors have agreed to the transfer, or in the circumstances envisaged by article 189 of the Company Law; (iii) the transfer of shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the Company Law. The transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer inscribed on the register of Shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 6. The share capital may be increased or reduced by means of a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by means of a resolution of a general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments of these Articles of Incorporation, as prescribed in article 22 hereof.

Title III. General Meetings of Shareholders

Art. 7. Any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of Company.

Art. 8. In case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the shareholders' meeting. Any resolutions to be taken by the single shareholder may be taken in writing.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned by this shareholder. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Each share is entitled to one vote.

Art. 9. When the Company is composed of less than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken in a general meeting or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted under the terms and conditions as foreseen in the Company Law.

When the Company is composed of several shareholders, unless otherwise specified in these Articles of Incorporation, decisions of the shareholders are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. However, resolutions to amend these Articles of Incorporation and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's corporate capital.

Any reference in these Articles of Incorporation to resolutions of the general meeting of Shareholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the Shareholders, provided that the total number of Shareholders of the Company does in such event not exceed twenty five (25).

The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a meeting of the shareholders applies mutatis mutandis to the passing of written resolutions of shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in this article, irrespectively of whether all Shareholders have voted or not.

Art. 10. If legally required, or if not so required, upon the decision of the board of managers, annual general meetings of Shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting. Such annual general meetings may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

The board of managers may convene other meetings of Shareholders to be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meetings.

The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

The general meeting of Shareholders shall be called by the board of managers, by notices containing the agenda and which will be published as required by law.

The board of managers will prepare the agenda, except if the meeting takes place due to the written request of Shareholders provided for by law; in such case the board of managers, may prepare an additional agenda.

If all of the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The matters dealt with by the meeting of Shareholders are limited to the issues contained in the agenda which must contain all issues prescribed by law as well as to issues related thereto, except if all the Shareholders agree to another agenda. In case the agenda should contain the nomination of managers or of the auditor, the names of the eligible managers or of the auditors will be inserted in the agenda.

A shareholder may be represented (at any meeting of Shareholders) by another person, which does not need to be a shareholder and which might be a manager. The proxy established to this effect may be in writing or by cable, facsimile or e-mail transmission.

Each shareholder may vote through voting forms in the manner set out in the convening notice in relation to a general meeting of Shareholders. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favor, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box. Voting forms which show neither a vote in favor, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received one (1) day prior to the general meeting of shareholders to which they relate and which comply with the requirements set out on the convening notice.

The shareholders are entitled to participate in a general meeting of shareholders by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present for the calculation of quorum and majority conditions. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting where deliberations shall be online without interruption.

Title IV. Administration - Board of Managers

Art. 11. The Company shall be managed by a board of managers consisting of at least three (3) managers. Managers shall be appointed by a Shareholders' resolution passed in accordance with Luxembourg laws and these Articles of Incorporation. Managers need not be Shareholders of the Company.

A legal entity may be a member of the board of managers. In such case, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The revocation by a manager of its representative is conditional upon the simultaneous appointment of a successor.

The managers shall be elected by a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders by means of a resolution of the general meeting of shareholders for a period as determined by such general meeting of shareholders and until their successors are elected, qualify and take up their functions. Upon expiry of its mandate, a manager may seek reappointment.

A manager may be removed with or without cause and/or replaced at any time by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of the general meeting of the shareholders passed in accordance with Luxembourg laws and these Articles of Incorporation.

Art. 12. The board of managers shall choose from among its members a chairman. The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the Shareholders.

The board of managers shall meet upon a call by the chairman, or by any two managers, at the place indicated in the notice of the meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and all meetings of the board of managers, but in his absence the shareholders or the board of managers may appoint another manager, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at any such meeting.

The board of managers may from time to time appoint officers of the Company considered necessary for the operation and management of the Company and delegate to them its powers. Any such appointment may be revoked at any time by the board of managers. Any officers of the Company need not be managers or Shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated herein, shall have the powers and duties given to them by the board of managers. Written notice of any meeting of the board of managers, containing an agenda which sets out any points of interest for the meeting, shall be given to all managers at least four (4) calendar days prior to the beginning of such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

The board of managers may validly debate and take decisions at a board meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or by facsimile, e-mail transmission or any other means of communication capable of evidencing such waiver or, at the relevant board meeting, in person or by an authorized representative.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager (but not any other person) as his representative at that board meeting, in writing or by facsimile, e-mail transmission or any other means of communication capable of evidencing such representation, to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that board meeting. A manager can act as representative for more than one other manager at a meeting of the

board of managers provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two managers are physically present at a meeting of the board of managers held in person or participate in person in a meeting of the board of managers held through the medium of video-conferencing equipment or telecommunication means.

A manager or his representative may validly participate in a board meeting through the medium of video-conferencing equipment or telecommunication means allowing the identification of each participating manager. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg law, all business transacted in this way by the managers shall, for the purposes of these Articles of Incorporation, be deemed to be validly and effectively transacted at a board meeting, notwithstanding that fewer than the number of managers (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place. A meeting held in this way is deemed to be held at the registered office of the Company.

A manager may only act at duly convened meetings of the board of managers. The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of the managers are present or represented. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority of the managers present or represented. The chairman shall have a casting vote in the event that in any board meeting the number of votes for and against a resolution is equal.

Resolutions in writing signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, facsimile, e-mail transmissions or any other means of communication capable of evidencing such vote.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided over such meeting, or by any two managers present at the meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or chairman pro tempore of that meeting or by any two managers present at the meeting.

Art. 14. The board of managers has the power to take all or any action which is necessary or useful to realize any of the purpose of the Company, with the exception of those reserved by law or these Articles of Incorporation to the general meeting of Shareholders. More specifically, the board of managers shall have power to determine the corporate policy and the course and conduct of the management and business affairs of the Company. The managers may not, however, bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the board of managers.

Art. 15. No contract or other transaction which the Company and any other company or firm might enter into shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in such other company or firm by a relation, or is a manager, director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any manager or officer of the Company who serves as a manager, director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matter in relation to such contract or business.

Any manager having an interest in a transaction submitted for approval to the board of managers conflicting with that of the Company, shall advise the board of managers thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He cannot take part in the deliberations relating to that transaction. At the next following general meeting of Shareholders, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the managers may have had an interest conflicting with that of the Company. This shall not apply in the case where the decisions of the board of managers concern current operations entered into under normal conditions.

Art. 16. The Company shall be bound by the joint signatures of any two managers of the Company, or by the individual signatures of any person to whom such authority has been delegated by the board of managers.

Art. 17. If and to the extent permitted by law, the Company may indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceedings to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally declared in an action, a suit or proceedings to be liable for fraud, negligence or misconduct, or to be otherwise in breach of his duty as a manager; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit any fraud, negligence or misconduct or has not otherwise breached his duty as manager or officer. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Title V. Accounting - Distributions

Art. 18. The audit of the annual accounting documents of the Company may be entrusted to one or more auditor(s) qualifying as "réviseur d'entreprises agréé". The auditor(s) shall be elected by means of a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by means of a resolution of the general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders until his successor is elected.

Art. 19. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January and end on the thirty-first day of December of the same year.

Art. 20. From the annual net profit of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time in accordance with article 6 hereof.

The general meeting of Shareholders, upon recommendation of the board of managers, shall decide each year how the remainder of the annual net profit shall be allocated and may declare dividends from time to time or instruct the board of managers to do so.

The board of managers may within the conditions set out by law resolve to pay out interim dividends.

Title VI. Dissolution - Liquidation

Art. 21. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators. Liquidators may be natural persons or legal entities and are named by the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders the general meeting of shareholders deciding upon such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Title VII. Amendment of the Articles of Incorporation

Art. 22. These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by means of a general meeting of shareholders, in compliance with the quorum and majority requirements provided by these Articles of Incorporation and the laws of Luxembourg.

Title VIII. Applicable Law

Art. 23. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Company Law and, to the extent applicable, the SIF Law.

Transitional Disposition

(1) The first accounting year of the Company shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on 31 December 2014.

Subscription and payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been entirely paid in cash by the subscriber so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as confirmed in writing to the undersigned notary.

Subscribers	Subscribed and paid-in capital	Number of shares
COLISEE GERANCE	EUR 12,500.-	12,500

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Company Law and expressly states that they have been fulfilled.

General Meeting of Shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named shareholder, representing the entire subscribed and paid-in capital and considering itself as validly convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of the Company which resolved as follows:

1. To set the number of managers at three (3) and further resolved to elect the following in their respective capacity as manager of the Company for an unlimited period of time:

- Ms Sylvie Reisen, born on 1st November 1965 at Steinfort, Grand Duchy of Luxembourg, professionally residing at 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Paul Guillaume, born on 10 February 1959 at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, professionally residing at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Neil Ross, born on 16 November 1953 at Edinburgh, United Kingdom, professionally residing at 10, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Expenses

The expenses, remunerations or charges, in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at about EUR 1.500,-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour de juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, Notaire, résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg,

A comparu:

COLISEE GERANCE, une société par actions simplifiée régie par le droit français ayant son siège social à Coeur Défense -Tour B - La Défense 4 - 100, Esplanade du Général de Gaulle -92932 Paris La Défense, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 437 666 142, représentée par M. Frédéric Pelé, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 juillet 2014.

La procuration susmentionnée, signée "ne varietur" par son détenteur et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise conjointement aux autorités compétentes.

La comparante, agissant en la qualité sus-indiquée, a requis du notaire qu'il dresse par les présentes l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare organiser et dont les statuts ont été approuvés comme suit:

STATUTS

Titre I^{er} . Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est constitué, entre les souscripteurs et toutes les personnes et entités qui pourraient devenir associés dans le futur, une société (la "Société") sous la forme d'une société à responsabilité limitée dénommée CRE Loans 2 General Partner S.à r.l. qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et les présents statuts ("Statuts").

Art. 2. L'objet de la Société est, en sa qualité de gérant, de rendre des services de conseil, de gestion, de comptabilité ainsi que des services administratifs auprès de CRE Loans SCS-SIF, une société en commandite simple - fonds d'investissement spécialisé constituée conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi sur les sociétés commerciales"), et régie par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la "Loi FIS"), telle qu'amendée.

La Société pourra par ailleurs fournir des services de secrétariat, de comptabilité et autres services administratifs, prendre toute mesure et exécuter toute opération qui lui paraîtrait utile en vue de la réalisation et du développement de son objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée. La Société peut être dissoute par une résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité des associés, par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour modifier les Statuts, tels que prévu à l'article 22 des présents Statuts. Dans le cadre des présents Statuts, et sauf mention contraire, le terme "Associés" désignera l'associé unique ou, en cas de pluralité des associés, la totalité des associés de la Société, selon le cas.

Art. 4. Le siège social de la société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit au sein de la ville de Luxembourg sur décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré à tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg (dans la même ville ou non) sur résolution de l'associé unique, ou en cas de pluralité des associés, par résolution de l'assemblée générale des associés votant de la manière requise pour modifier les présents Statuts.

La Société peut avoir des bureaux et succursales au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se produiraient ou seraient imminents, et interféreraient avec les activités normales de la Société à son siège social ou avec sa capacité à communiquer facilement avec des personnes situées à l'étranger, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger par le conseil de gérance jusqu'à cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; de telles mesures temporaires n'au-

ront pas d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise.

Titre II. Capital - Parts Sociales

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, chacune d'entre elles ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) et chacune d'entre elles étant entièrement libérée.

Les parts sociales sont exclusivement émises sous forme nominative et sont inscrites au registre des Associés, lequel est tenu au siège social de la Société. Ce registre des devra mentionner le nom de chaque associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de parts sociales dont il est titulaire, les montants payés pour chaque part sociale, et le transfert de parts sociales et les dates de tels transferts.

En cas d'associé unique dans la Société, les parts sociales sont librement négociables.

En cas de pluralité d'associés dans la Société: (i) les parts sociales ne pourront être cédées pour une raison autre qu'en cas de décès à des personnes autres que les Associés sauf si des Associés détenant au moins trois quarts des parts sociales ont convenu de leur cession lors d'une assemblée générale; (ii) les parts sociales ne pourront être cédées pour une raison autre qu'en cas de décès à des personnes autres que les Associés sauf si des Associés détenant au moins trois quarts des parts sociales détenues par les survivants ont convenu de la cession ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi sur les sociétés commerciales; (iii) la cession de parts sociales est soumise aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les sociétés commerciales. La cession d'une part sociale devra être effectuée par une déclaration écrite de cession inscrite au registre des Associés, une telle déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs appropriés pour agir ainsi. La Société pourra également accepter comme preuve de cession d'autres instruments considérés comme satisfaisants par la Société.

Art. 6. Le capital peut être augmenté ou réduit sur décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité des associés, sur décision de l'assemblée générale des associés votant dans les conditions requises pour modifier les présents Statuts, conformément à l'article 22 des présents.

Titre III. Assemblée Générale des Associés

Art. 7. Toute assemblée régulièrement constituée des Associés de la Société représente l'ensemble des Associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider, faire ou ratifier tous les actes qui intéressent les opérations de la Société.

Art. 8. En cas d'associé unique, l'associé unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des associés. Toute résolution prise par l'associé unique peut être prise par écrit.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collégiales indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé a des droits de vote proportionnels à sa participation. Chaque part sociale donne droit à un vote.

Art. 9. Lorsque la Société est constituée de moins de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être adoptées par une assemblée générale ou par un vote par écrit sur le texte des résolutions à adopter conformément aux termes et conditions prévues dans la Loi sur les sociétés commerciales.

Lorsque la Société est constituée d'une pluralité d'associés, et à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les présents Statuts, les décisions des associés ne sont valablement prises qu'à la condition d'être adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. En revanche, les résolutions portant modification des présents Statuts ou décidant de la liquidation de la Société ne peuvent être prises que par une majorité d'associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Toute référence dans ces Statuts aux résolutions de l'assemblée générale des Associés devra être interprétée comme incluant la possibilité de résolutions écrites des Associés, sous réserve que le nombre total des Associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25) dans un tel cas.

Les conditions de majorité applicables pour l'adoption de résolutions par une assemblée des associés s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions par écrit des associés. Les résolutions par écrit des associés seront réputées valablement adoptées dès réception par la Société des copies originales (ou envoyées par facsimilé ou comme pièces jointes à un courriel) des votes des Associés sous les conditions prévues par le présent article, sans tenir compte du vote ou non de l'ensemble des associés.

Art. 10. Dans la mesure où ce serait légalement requis, ou si tel n'est pas le cas, sur décision du conseil de gérance, les assemblées générales annuelles des Associés de la Société se tiendront, conformément aux lois luxembourgeoises, au siège social de la Société à Luxembourg, ou en tout autre lieu au Luxembourg mentionné dans l'avis de convocation à l'assemblée. Ces assemblées générales annuelles peuvent être tenues à l'étranger si, sur avis du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Le conseil de gérance peut convoquer d'autres assemblées des Associés qui se tiendront aux lieux et dates mentionnés dans les avis de convocation respectifs à ces assemblées.

Le quorum et les délais requis par la loi s'appliquent aux avis de convocation et à la tenue des assemblées des Associés de la Société, sauf disposition contraire dans les présents.

L'assemblée générale des Associés sera convoquée par le conseil de gérance, par avis de convocation contenant l'agenda et qui sera publié conformément à la loi.

Le conseil de gérance préparera l'agenda, sauf si l'assemblée a lieu sur requête écrite des Associés tel que prévu par la loi; dans ce cas, le conseil de gérance peut préparer un agenda additionnel.

Si tous les Associés sont présents ou représentés à une assemblée des Associés, et s'ils déclarent avoir été informés de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée peut avoir lieu sans avis de convocation préalable ou publication.

Les questions abordées lors de l'assemblée des Associés sont limitées aux points contenus dans l'agenda, qui doit contenir tous les points requis par la loi et ceux qui y sont liés, sauf si tous les Associés s'accordent sur un autre agenda. Dans le cas où l'agenda contiendrait la nomination d'un ou de plusieurs gérants ou de l'auditeur, les noms des gérants ou du réviseur éligibles seront insérés dans l'agenda.

Un associé peut être représenté (à toute assemblée des Associés) par une autre personne qui n'a pas à être un associé et qui peut être un gérant. La procuration établie à cet effet peut être écrite ou transmise par câble, facsimilé ou courriel.

Tout associé peut voter via des formulaires de vote tel que prévu dans l'avis de convocation de l'assemblée générale des Associés. Les associés peuvent utiliser uniquement les formulaires de vote fournis par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'agenda de l'assemblée, la proposition soumise à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour toute proposition, trois cases permettant à l'associé de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter sur chaque résolution proposée en cochant la case appropriée. Les formulaires de vote qui ne montrent ni un vote en faveur, ni contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne tiendra compte que des formulaires de vote reçus un (1) jour avant l'assemblée générale des associés à laquelle ils se rapportent et qui sont conformes aux conditions prévues dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent participer à une assemblée générale des associés par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification, et sont réputés être présents pour le calcul des conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent avoir des caractéristiques techniques assurant une participation effective à l'assemblée où les délibérations doivent être en ligne sans interruption.

Titre IV. Administration - Conseil de Gérance

Art. 11. La Société est administrée par un conseil de gérance constitué d'au moins trois (3) gérants. Les gérants sont nommés par une résolution des Associés adoptée conformément aux lois luxembourgeoises et aux présents Statuts. Les gérants ne doivent pas nécessairement être Associés de la Société.

Une personne morale peut être membre du conseil de gérance. Dans ce cas, la personne morale doit désigner un représentant permanent agissant en son nom et pour son compte. La révocation par un gérant de son représentant est conditionnée à la nomination concomitante d'un nouveau représentant qui le remplace.

Les gérants sont nommés sur résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, sur résolution de l'assemblée générale des associés, pour une période telle que déterminée par ladite assemblée générale et jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés et prennent leurs fonctions. A l'expiration de son mandat, un gérant peut en demander le renouvellement.

Un gérant peut être révoqué avec ou sans cause et/ou remplacé à tout moment par la voie d'une résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés par la voie d'une résolution de l'assemblée générale des associés, adoptée conformément aux lois luxembourgeoises et aux présents Statuts.

Art. 12. Le conseil de gérance désigne un président parmi ses membres. Le conseil de gérance peut aussi désigner un secrétaire, n'ayant pas nécessairement la qualité de gérant, chargé de tenir le procès-verbal des réunions dudit conseil et des assemblées générales des Associés.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président, ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Le président préside les assemblées générales d'associés et les réunions du conseil de gérance mais, en son absence, les associés ou le conseil de gérance peuvent, à la majorité des personnes présentes ou représentées, désigner comme président intérimaire un autre gérant, ou toute personne dans le cadre des assemblées générales d'associés, par vote de la majorité des présents ou représentés.

Le conseil de gérance peut, au besoin, nommer des agents de la Société considérés comme nécessaires à l'exploitation et à la gestion de la Société, et leur déléguer ses pouvoirs. Une telle nomination peut être révoquée à tout moment par le conseil de gérance. Les agents de la Société n'ont pas à avoir la qualité de gérants ou d'Associés de la Société. Les agents nommés, sauf stipulation contraire, disposent des pouvoirs et se soumettent aux obligations décidés par le conseil de gérance. Pour toute réunion du conseil de gérance, un avis de convocation écrit, contenant un agenda qui fixe l'ordre du jour de la réunion, est adressé aux gérants au moins quatre (4) jours avant le début de la réunion, sauf cas d'urgence, les circonstances justifiant cette urgence étant alors précisées dans l'avis de convocation. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions individuelles tenues aux lieux et heures prévus par un calendrier préalablement adopté sur résolution du conseil de gérance.

Le conseil de gérance, lors de sa réunion, peut valablement débattre et prendre des décisions sans avoir à se conformer à toutes ou à certaines des exigences et formalités relatives à sa convocation, dès lors que les gérants ont tous renoncé auxdites exigences et formalités de convocation, soit par écrit, facsimilé, courriel ou par tout autre mode de communication susceptible de servir de preuve à une telle renonciation, soit en personne ou par leur représentant dûment autorisé, à l'occasion de la réunion même du conseil de gérance.

Pour toute réunion du conseil de gérance, un gérant peut y désigner un autre gérant (mais non toute autre personne) comme son représentant lors de cette réunion, par écrit, facsimilé, courriel ou par tout autre mode de communication susceptible de servir de preuve à une telle représentation, aux fins d'assister, délibérer, voter et exercer toutes ses fonctions en son nom lors de cette réunion. Un gérant peut agir comme représentant de plusieurs gérants dans le cadre d'une réunion du conseil de gérance, dès lors (sans préjudice des règles de quorum) qu'au moins deux gérants y sont physiquement présents, si la réunion se tient en personne, ou participent en personne à une réunion tenue par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication.

Un gérant ou son représentant peut valablement participer à une réunion du conseil de gérance par l'intermédiation d'un équipement de visio-conférence ou de tout autre mode de communication permettant l'identification de chaque gérant participant. Ces moyens de communication doivent avoir les caractéristiques techniques permettant d'assurer une participation effective à la réunion, toutes les personnes y prenant part devant pouvoir s'entendre de manière continue. Toute personne participant de cette façon est considérée comme présente en personne à la réunion, est comprise dans le calcul du quorum et a le droit de prendre part au vote. Sous réserve du droit luxembourgeois, toute affaire traitée de cette façon par les gérants est considérée, aux fins des présents Statuts, comme étant valablement et effectivement traitée dans le cadre d'un conseil de gérance, nonobstant le fait que le nombre de gérants (ou leurs représentants) physiquement présents dans un même lieu soit insuffisant pour satisfaire aux exigences de quorum. Un conseil de gérance tenu de cette façon est considéré comme tenu au siège social de la Société.

Un gérant ne peut agir que dans le cadre des réunions dûment convoquées du conseil de gérance. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la moitié des gérants sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité simple des gérants présents ou représentés. Le président a voix prépondérante en cas de partage des voix.

Les résolutions écrites signées par tous les membres du conseil de gérance sont valables et produisent leurs effets de la même manière que si de telles résolutions avaient été adoptées à l'occasion d'une réunion dûment convoquée et tenue. Les dites signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution, et peuvent être prouvées par lettre, facsimilé, courriel ou tout autre mode de communication permettant de servir de preuve d'un tel vote.

Art. 13. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance doivent être signés par le président ou, en son absence, par le président par intérim qui aura présidé une telle réunion, ou par deux gérants présents lors de la réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, qui peuvent être produits en procédure judiciaire ou par ailleurs, doivent être signés par le président ou le président par intérim de cette réunion ou par deux gérants présents lors de la réunion.

Art. 14. Le conseil de gérance a le pouvoir de prendre toute action nécessaire ou utile pour réaliser l'objet social, à l'exception de celles réservées par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés. Plus spécifiquement, le conseil de gérance a le pouvoir de déterminer la conduite de la Société et celle de la gestion et des affaires de la Société. Les gérants ne peuvent, toutefois, engager la Société par leurs actes individuels, sauf si spécifiquement permis par résolution du conseil de gérance.

Art. 15. Aucun contrat ou autre transaction que la Société et toute autre société ou entreprise pourrait conclure ne pourra être affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou agents de la Société détienne un intérêt personnel par sa relation avec une telle autre société ou entreprise, ou est gérant, administrateur, collaborateur, agent ou employé d'une telle autre société ou entreprise.

Tout gérant ou agent de la Société qui officie en tant que gérant, administrateur, agent ou employé de toute société ou entreprise avec laquelle la Société s'engage contractuellement ou en affaires ne doit pas, en raison d'une telle affiliation avec cette autre société ou entreprise, être empêché de délibérer et voter ou d'agir sur toute matière en lien avec un tel contrat ou affaire.

Tout gérant ayant un intérêt personnel dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance et qui serait en conflit avec l'intérêt de la Société, doit en informer le conseil de gérance et inclure sa déclaration dans le procès-verbal de l'assemblée. Il ne peut pas prendre part aux délibérations en lien avec cette transaction. A la prochaine assemblée générale des Associés, et avant le vote de toute autre résolution, un rapport spécial devra être effectué sur toute transaction dans laquelle un des gérants aurait pu avoir un intérêt personnel en conflit avec celui de la Société. Ceci ne s'applique pas dans le cas où les décisions du conseil de gérance concerneraient les opérations actuelles effectuées dans des conditions normales.

Art. 16. La Société est engagée par les signatures conjointes de deux gérants de la Société, ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir a été délégué par le conseil de gérance.

Art. 17. Si la Société peut indemniser, dans les limites de la loi, un gérant ou un agent et ses héritiers ou ayants droits, exécuteurs testamentaires et curateurs, pour les dépenses raisonnablement encourues par celui-ci en lien avec toute action, demande ou procédure à laquelle il serait partie en raison du fait qu'il est ou a été gérant ou agent de la Société ou, à sa demande, de toute autre société dont la Société est associée ou créancière et à l'égard de laquelle il n'a aucun droit à être indemnisé, à l'exception des dépenses liées à des affaires pour lesquelles il sera finalement jugé, à l'issue de l'action, de la demande ou de la procédure, coupable de fraude, négligence ou de méconduite, ou en violation de son devoir de gérant; en cas de règlement à l'amiable, l'indemnisation n'est prévue qu'en ce qui concerne les affaires couvertes par le règlement pour lesquelles la Société est avisée par avocat du fait que la personne à indemniser n'a pas commis de fraude, négligence ou méconduite ou n'a pas violé son devoir de gérant ou d'agent. Le droit à indemnisation mentionné ci-dessus n'exclut pas les autres droits qui pourraient lui être ouverts.

Titre V. Comptabilité - Distributions

Art. 18. Le contrôle des documents financiers annuels de la Société peut être confié à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s). Le(s) réviseur(s) d'entreprises est/sont élu(s) par une décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité des associés, par une décision de l'assemblée générale des associés pour une période qui expire lors de la prochaine assemblée générale des associés, à l'occasion de laquelle son/leurs successeur(s) est/sont nommé(s).

Art. 19. L'exercice comptable de la Société commence le premier jour de janvier et se termine le trente-et-unième jour de décembre de la même année.

Art. 20. Sur le bénéfice net annuel de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la formation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que et aussi longtemps que la réserve s'élève à dix pour cent (10%) du capital de la Société comme prévu à l'article 5 des présents ou à un pourcentage accru ou réduit conformément à l'article 6 des présents.

L'assemblée générale des Associés, sur recommandation du conseil de gérance, décide chaque année de l'allocation à donner au solde du bénéfice net et peut périodiquement déclarer des dividendes ou ordonner au conseil de gérance de le faire.

Le conseil de gérance peut, dans le respect des conditions légales, décider le paiement d'acomptes sur dividendes.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, la liquidation est opérée par un ou plusieurs liquidateurs. Les liquidateurs peuvent être des personnes physiques ou des entités légales et sont nommés par l'associé unique ou, en cas de pluralité des associés, par l'assemblée des associés qui décide de cette liquidation et qui détermine leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

Titre VII. Modification des Statuts

Art. 22. Les présents Statuts peuvent être modifiés par décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité des associés, par une décision de l'assemblée générale des associés, dans le respect des conditions de quorum et de majorité prévues par les présents Statuts et les lois luxembourgeoises.

Titre VIII. Loi Applicable

Art. 23. Toutes les matières non régies par les présents Statuts sont déterminées conformément à la Loi sur les sociétés commerciales et, dans la mesure où elle est applicable, la Loi FIS.

Disposition Transitoire

(1) Le premier exercice comptable de la Société commence à la date de constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été entièrement payées en espèces par le souscripteur de sorte qu'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) est désormais disponible pour la Société, tel que confirmé par écrit au notaire soussigné.

Souscripteurs	Capital souscrit et payé	Nombre de parts sociales
COLISEE GERANCE	EUR 12.500.-	12.500

Déclaration

Le notaire soussigné déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la Loi sur les sociétés commerciales et certifie qu'elles ont été remplies.

Assemblée générale des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé désigné ci-dessus, représentant la totalité du capital souscrit et payé et se considérant comme valable convoqué, a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire de la Société qui a pris les résolutions suivantes:

1. De fixer le nombre de gérants à trois (3) et de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Ms Sylvie Reisen, née le 1^{er} Novembre 1965 à Steinfort, Grand-duché de Luxembourg, résidant professionnellement au 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;

- Mr Paul Guillaume, né le 10 février 1959 à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, résidant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg; et

- Neil Ross, né le 16 Novembre 1953 à Edinbourg, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 10, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Frais

Les dépenses, coûts, rémunérations ou frais sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, sont estimés à approximativement la somme de 1.500.- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare ici qu'à la demande de la personne susnommée, cet acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la demande de la même personne comparante et en cas de divergence entre les textes en anglais et en français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture faite, la personne comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: PELE, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21/07/2014. Relation: EAC/2014/10094. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 06 août 2014.

Référence de publication: 2014124642/580.

(140142162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Chai S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

R.C.S. Luxembourg B 163.044.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept juillet

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CHAI S.A.", établie et ayant son siège social à L-6931 Mensdorf, 15, Rue Wangert, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 17 août 2011, publié au Mémorial C numéro 2500 du 17 octobre 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 163.044.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 22 avril 2014, publié au Mémorial C numéro 1671 du 28 juin 2014.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Aurore DULIEU, administratrice indépendante, demeurant à L-6931 Mensdorf, 15, rue Wangert La Présidente désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Anthony THILLMANY, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société de L-6931 Mensdorf, 15, Rue Wangert à L-2680 Luxembourg, 10, Rue de Vianden, insertion d'un nouvel alinéa entre les deux existants et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.»

2.- Changement de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et notamment procéder à l'exploitation des biens immobiliers par location sous quelque forme que ce soit.»

3.- Démission de deux des trois administrateurs actuellement en fonctions et nomination de deux nouveaux administrateurs,

4.- Révocation du mandat du commissaire aux comptes actuellement en fonctions et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes,

5.- Divers.

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence que les TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) sont dûment représentées à la présente assemblée; cette liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées par les membres du bureau, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-6931 Mensdorf, 15, rue Wangert à L-2680 Luxembourg, 10, Rue de Vianden, d'insérer un nouvel alinéa entre les deux existants et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société et en conséquence elle décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et notamment procéder à l'exploitation des biens immobiliers par location sous quelque forme que ce soit.»

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de deux des trois administrateurs actuellement en fonctions, à savoir Monsieur Frédéric WYDRA et Monsieur Giorgio VALENTINI.

Elle leur accorde bonne et valable quittance et décharge pour toutes les opérations effectuées jusqu'à ce jour.

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement des deux administrateurs démissionnaires, les personnes suivantes en tant qu'Administrateurs pour une période de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020:

1. Monsieur Jean BRUCHER, Avocat, né le 04 décembre 1949 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2680 Luxembourg, 10, Rue de Vianden,

2. Monsieur Nicolas THIELTGEN, Avocat, né le 07 novembre 1977 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement à L-2680 Luxembourg, 10, Rue de Vianden,

De sorte que le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

A. Monsieur Jean BRUCHER,

B. Monsieur Nicolas THIELTGEN

C. Madame Aurore DULIEU

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer la société FASCONTROL S.à r.l. (R.C.S. Luxembourg: B180.135) de ses fonctions de Commissaire aux comptes.

Elle lui accorde bonne et valable quittance et décharge pour toutes les opérations effectuées jusqu'à ce jour.

En remplacement de qui l'assemblée générale nomme aux fonctions de Commissaire aux comptes pour une période de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020:

La société à responsabilité limitée «CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l.», ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 1, Rue des Glacis, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 86.770.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: DULIEU, THILLMANY, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17/07/2014. Relation: EAC/2014/9939. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 31 juillet 2014.

Référence de publication: 2014124144/120.

(140137576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Rescare Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 8.501.616,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 184.612.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of June,

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Rescare Holdings Limited, a société à responsabilité limitée (private limited liability company), duly constituted and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 9,446,240 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 184.612.

There appeared:

- OAH Wind LLC, a Delaware limited liability company, having its principal place of business at 421 Leader Street, Marion, OH 43302, USA, and registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations under number 4240638 (“Wind LLC”);

- Rescare Executive Investco LLC, a Delaware limited liability company, having its principal place of business at 421 Leader Street, Marion, OH 43302, USA, and registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations under number 3773858 (“EI LLC”); and

- Rescare EI II LLC, a Delaware limited liability company, having its principal place of business at 421 Leader Street, Marion, OH 43302, USA, and registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations under number 4886881 (“EI II LLC”);

(the “Shareholders”).

Here represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of powers of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 9,446,240 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders have been duly informed.

Agenda

1. Amendment to the minutes of the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company held on April 18, 2014;

2. Decrease of the share capital of the Company by an amount of USD 944,624 so as to reduce it from USD 9,446,240 to USD 8,501,616;

3. Approval of the Total Cancellation Amount determined by the managers of the Company;

4. Redemption and cancellation of the 944,624 shares with a nominal value of USD 1 each constituting the Company’s Class J Shares in accordance with article 10 of the articles of association of the Company;

5. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the decrease of the share capital of the Company;

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been unanimously taken:

First resolution

It is resolved to amend the minutes of the extraordinary general meeting of the Shareholders held on April 18, 2014 (the “Original Deed”) in which the share capital of the Company was increased by an amount of USD 9,428,888 (nine million four hundred and twenty-eight thousand eight hundred and eighty-eight US Dollars) so as to raise it from USD 17,352 (seventeen thousand three hundred and fifty-two US Dollars) to USD 9,446,240 (nine million four hundred and forty-six thousand two hundred and forty US Dollars) by the issuance of 9,428,888 (nine million four hundred and twenty-eight thousand eight hundred and eighty-eight) shares with a nominal value of USD 1 (one US dollar) each (the “New Shares”), and subject to the payment of a global share premium of an amount of USD 111,582,950 (one hundred and eleven million five hundred and eighty-two thousand nine hundred and fifty US Dollars) to be allocated to the freely available accounting balance sheet item “premium issuance” as share premium.

The New Shares were fully subscribed and fully paid-up by the Shareholders up to an amount of USD 121,011,838 with a contribution in kind.

The original resolution read as follows:

“It is resolved to accept that the Increase of Capital be fully paid-up by the Shareholders up to an amount of USD 121,011,838 with a contribution in kind consisting of:

a) 8,903.19285 Class A and B common shares representing 94.4% of the share capital of Onex Rescare Holdings Corp., a Delaware corporation registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations under number 4887004 (“Onex Rescare”) (the “Wind LLC Contributed Shares”) of an amount of USD 114,265,002 owned by Wind LLC;

b) 301.24405 Class B common shares representing 3.2% of the share capital of Onex Rescare (the “EI LLC Contributed Shares”) of an amount of USD 3,866,214 owned by EI LLC; and

c) 224.4496 Class A common shares representing 2.4% of the share capital of Onex Rescare (the “EI II LLC Contributed Shares”, and together with the Wind LLC Contributed Shares and the EI LLC Contributed Shares referred to as the “Contributed Shares”) of an amount USD 2,880,622 owned by EI II LLC.”

(the “Original Subscription”).

However, it now appears that as a result of typographical errors, the Original Deed contained some inaccuracies and the Original Subscription should be corrected as follows:

"It is resolved to accept that the Increase of Capital be fully paid-up by the Shareholders up to an amount of USD 121,011,838 with a contribution in kind consisting of:

a) 8,903.19285 Class A and B common shares of Onex Rescare Holdings Corp., a Delaware corporation registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations under number 4887004 ("Onex Rescare") (the "Wind LLC Contributed Shares") of an amount of USD 114,265,002 owned by Wind LLC;

b) 301.24405 Class B common shares of Onex Rescare (the "EI LLC Contributed Shares") of an amount of USD 3,866,214 owned by EI LLC; and

c) 224.4496 Class A common shares of Onex Rescare (the "EI II LLC Contributed Shares", and together with the Wind LLC Contributed Shares and the EI LLC Contributed Shares referred to as the "Contributed Shares") of an amount USD 2,880,622 owned by EI II LLC."

Second resolution

It is resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of USD 944,624 (nine hundred and forty-four thousand six hundred and twenty-four US Dollars) so as to reduce it from its current amount of USD 9,446,240 (nine million four hundred and forty-six thousand two hundred and forty US Dollars) to USD 8,501,616 (eight million five hundred and one thousand six hundred and sixteen US Dollars) by the redemption of a whole class of shares of the Company in accordance with article 10 of its articles of association.

Third resolution

It is resolved to approve the Total Cancellation Amount (as defined under article 10 of the articles of association of the Company) as determined by the board of managers of an amount of USD 23,029,933.

Fourth resolution

All the conditions of article 10 of the articles of association of the Company being met, it is resolved to redeem all the 944,624 Class J Shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each and to reimburse the Shareholders proportionally to their respective shareholdings in the Class J Shares, followed by the cancellation of all the 944,624 Class J Shares.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at USD 8,501,616 (eight million five hundred and one thousand six hundred and sixteen US Dollars).

It is divided into nine classes of shares consisting of:

- 944,624 class A shares (the "Class A Shares");
- 944,624 class B shares (the "Class B Shares");
- 944,624 class C shares (the "Class C Shares");
- 944,624 class D shares (the "Class D Shares");
- 944,624 class E shares (the "Class E Shares");
- 944,624 class F shares (the "Class F Shares");
- 944,624 class G shares (the "Class G Shares");
- 944,624 class H shares (the "Class H Shares");
- 944,624 class I shares (the "Class I Shares");

(the shares composing the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares hereafter collectively referred to as the "Shares" and individually as a "Share").

All the Shares have a nominal value of USD 1 each, are fully paid-up and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Association.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital decrease, have been estimated at about two thousand five hundred Euros (2,500.-EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dixième jour du mois de juin,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des associés de Rescare Holdings Limited, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 9.446.240 USD et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.612.

Ont comparu:

- OAH Wind LLC, une limited liability company dûment constituée en vertu des lois du Delaware, ayant son lieu principal d'établissement au 421 Leader Street, Marion, OH 43302, USA et enregistrée auprès du Delaware Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 4240638 («Wind LLC»);

- Rescare Executive Investco LLC, une limited liability company dûment constituée en vertu des lois du Delaware, ayant son lieu principal d'établissement au 421 Leader Street, Marion, OH 43302, USA et enregistrée auprès du Delaware Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 3773858 («EI LLC»); and

- Rescare EI II LLC, une limited liability company dûment constituée en vertu des lois du Delaware, ayant son lieu principal d'établissement au 421 Leader Street, Marion, OH 43302, USA et enregistrée auprès du Delaware Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 4886881 («EI II LLC»); (les «Associés»);

Ici représentés par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec ce dernier.

Les 9.446.240 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les Associés ont été préalablement informés.

Ordre du jour:

1. Modification au procès-verbal de l'assemblée générale des associés de la Société tenue le 18 avril 2014;
2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de 944.624 USD afin de le réduire de 9.446.240 USD à 8.501.616 USD;
3. Approbation du Montant Disponible déterminé par les gérants de la Société;
4. Rachat et annulation de 944.624 parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD chacune composant les Parts Sociales de Classe J de la Société conformément à l'article 10 des statuts de la Société;
5. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter la réduction du capital social de la Société;
6. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par les associés, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de modifier le procès-verbal de l'assemblée générale des associés de la Société tenue le 18 avril 2014 (l'«Acte Original») au cours de laquelle le capital social de la Société a été augmenté à concurrence d'un montant de 9.428.888 USD (neuf millions quatre cent vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-huit US Dollars) pour le porter de son montant initial de 17.352 USD (dix-sept mille trois cent cinquante-deux US Dollars) à 9.446.240 USD (neuf millions quatre cent quarante-six mille deux cent quarante US Dollars), par l'émission de 9.428.888 (neuf millions quatre cent vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-huit) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un US Dollar) chacune (les «Nouvelles Parts»), étant entièrement libérées et moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 111.582.950 USD (cent onze millions cinq cent quatre-vingt-deux mille neuf cent cinquante US Dollars).

Les Nouvelles Parts furent entièrement souscrites par les Associés pour un montant total de 121.011.838 USD (cent vingt-et-un millions onze mille huit cent trente-huit US Dollars) par un apport en nature.

Le procès-verbal de l'Acte Original mentionnait le texte suivant:

«Il est décidé d'accepter que l'Augmentation de Capital soit entièrement souscrite par les Associés pour un montant total de 121.011.838 USD (cent vingt-et-un millions onze mille huit cent trente-huit US Dollars) par un apport en nature consistant en:

a) 8.903,19285 parts ordinaires de classe A et B représentant 94,4% du capital social de la société Onex Rescare Holdings Corp., une corporation dûment constituée et existant valablement en vertu des lois du Delaware, et enregistrée auprès du Delaware Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 4887004 («Onex Rescare») (les «Parts Contribuées de Wind LLC») d'un montant global de 114.265.002 USD détenues par Wind LLC;

b) 301,24405 parts ordinaires de classe B représentant 3,2% du capital social de Onex Rescare (les «Parts Contribuées de EI LLC») d'un montant global de 3.866.214 USD détenues par EI LLC; et

c) 224,4496 parts ordinaires de classe A représentant 2,4% du capital social de Onex Rescare (les «Parts Contribuées de EI II LLC»), et ensemble avec les Parts Contribuées de Wind LLC et les Parts Contribuées de EI LLC définies ci-après comme les «Parts Contribuées») d'un montant global de 2.880.622 USD détenues par EI II LLC.»

(la «Souscription Originale»).

Cependant, il apparaît que l'Acte Original contient une erreur résultant d'erreur de plume et il est décidé de corriger la Souscription Originale comme suit:

«Il est décidé d'accepter que l'Augmentation de Capital soit entièrement souscrite par les Associés pour un montant total de 121.011.838 USD par un apport en nature consistant en:

a) 8.903,19285 parts ordinaires de classe A et B de la société Onex Rescare Holdings Corp., une corporation dûment constituée et existant valablement

en vertu des lois du Delaware, et enregistrée auprès du Delaware Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 4887004 («Onex Rescare») (les «Parts Contribuées de Wind LLC») d'un montant global de 114.265.002 USD détenues par Wind LLC;

b) 301,24405 parts ordinaires de classe B de Onex Rescare (les «Parts Contribuées de EI LLC») d'un montant global de 3.866.214 USD détenues par EI LLC; et

c) 224,4496 parts ordinaires de classe A de Onex Rescare (les «Parts Contribuées de EI II LLC»), et ensemble avec les Parts Contribuées de Wind LLC et les Parts Contribuées de EI LLC définies ci-après comme les «Parts Contribuées») d'un montant global de 2.880.622 USD détenues par EI II LLC.»

Deuxième résolution

Il est décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de 944.624 USD (neuf cent quarante-quatre mille six cent vingt-quatre US Dollars) afin de le réduire de son montant actuel de 9.446.240 USD (neuf millions quatre cent quarante-six mille deux cent quarante US Dollars) à 8.501.616 (huit millions cinq cent un mille six cent seize US Dollars) par le rachat de la totalité d'une classe de parts de la Société conformément à l'article 10 de ses statuts.

Troisième résolution

Il est décidé d'approuver le Montant Total d'Annulation (comme défini à l'article 10 des statuts de la Société) tel que déterminé par les gérants à un montant de 23.029.933 USD.

Quatrième résolution

L'ensemble des conditions de l'article 10 des statuts de la Société étant rempli, il est décidé de racheter l'ensemble des 944.624 Parts Sociales de Classe J d'une valeur nominale de 1 USD (un US Dollar) chacune et de rembourser les Associés proportionnellement à leur détention respective en Parts Sociales de Classe J, suivi de l'annulation de toutes les 944.624 Parts Sociales de Classe J.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin qu'il soit lu comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 8.501.616 (huit millions cinq cent un mille six cent seize US Dollars).

Il est composé de neuf classes de parts sociales consistant en:

- 944.624 parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A");
- 944.624 parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B");
- 944.624 parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C");
- 944.624 parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D");
- 944.624 parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E");
- 944.624 parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F");
- 944.624 parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G");
- 944.624 parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H");

- 944.624 parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe I");

(les parts sociales composant les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H et les Parts Sociales de Classe I sont ci-après désignées collectivement comme les "Parts Sociales" ou individuellement, la "Part Sociale").

Toutes les Parts Sociales ont une valeur nominale de 1 USD (un US Dollar) chacune, sont entièrement libérées et avec les droits et obligations prévus dans les présents statuts.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, par résolution de l'associé ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la réduction de son capital, s'élève à environ deux mille cinq cents Euros (2.500.- EUR).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juin 2014. Relation: LAC/2014/28065. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 août 2014.

Référence de publication: 2014125066/257.

(140142060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Seneca Holdco SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 178.768.

Im Jahr zweitausendundvierzehn, am elften Tag des Monats Juli;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN,

die SENECA Germany SCS, SICAV-FIS, eine Investmentgesellschaft mit variablem Kapital - spezialisierter Investmentfonds (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé), gegründet in der Rechtsform einer société en commandite simple gemäß den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 182553, vertreten und handelnd durch ihren Komplementär, die SENECA Verwaltung Germany, S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach luxemburgischen Recht mit Sitz in 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 182353;

hier vertreten durch Rechtsanwältin Nadja SCHRADER, mit Berufsanschrift in 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift;

die Seneca Topco S.à r.l., eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, gegründet am 10. Juli 2013 und eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 178773; und

hier vertreten durch Rechtsanwältin Nadja SCHRADER, vorgeannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift;

die Seneca Verwaltung Germany S.à r.l., eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, gegründet am 28. November 2013 und eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 182353 (der Komplementär);

hier vertreten durch Rechtsanwältin Nadja SCHRADER, vorgeannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift; (zusammen die Gesellschafter).

Die Vollmachten werden nach Unterzeichnung ne varietur durch die erschienen Parteien und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die anwesenden bzw. vertretenen Gesellschafter repräsentieren mit der Zahl ihrer jeweiligen Anteile das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft Seneca Holdco SCS, eine in Luxemburg eingetragene Kommanditgesellschaft mit Sitz in 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 178768 (die Gesellschaft), in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,10 EUR), eingeteilt in 118.625 Anteile gehalten von der SENECA Germany SCS, SICAV-FIS und 6.375 Anteile gehalten von der Seneca Topco S.à r.l. und einem Komplementäranteil gehalten von der Seneca Verwaltung S.à r.l.. Die Gesellschafter sind in der Lage, ordnungsgemäß über alle Gegenstände der nachstehenden Tagesordnung zu beschließen.

In Übereinstimmung mit Artikel 9 des Gesellschaftsvertrages haben die Unterzeichneten in ihrer Eigenschaft als Anteilhaber der Gesellschaft entschieden, die folgenden Beschlüsse schriftlich zu fassen.

Die Gesellschafter haben sodann den unterzeichneten Notar ersucht, Folgendes in die Urkunde aufzunehmen:

Tagesordnung

1. Verzicht auf die Einberufungsmodalitäten;
2. Beschluss der Änderung des Artikels 4 des Gesellschaftsvertrages.

Sodann fassen die Gesellschafter folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, auf die Einberufungsmodalitäten zu verzichten; die Gesellschafter betrachten sich als rechtmäßig einberufen und bestätigen, Kenntnis von der Tagesordnung zu haben, die ihnen im Voraus übermittelt wurde.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen den Artikel 4 des Gesellschaftsvertrages zu ändern und den folgenden Wortlaut zu geben:

„**4.1.** Ausschließlicher Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Bebauung und Verwaltung von Grundstücken oder grundstücksgleichen Rechten, die in einem Staat des EWR oder Vollmitgliedstaat der OECD belegen sind.

4.2. Die Gesellschaft erfüllt die Voraussetzungen an eine Immobiliengesellschaft nach deutschem Recht.

4.3. Die Gesellschaft darf sonst alle Aktivitäten ausführen, die direkt oder indirekt in Zusammenhang mit dem Gesellschaftszweck stehen, oder den Gesellschaftszweck fördern; insbesondere kann sie auch Gegenstände erwerben, die für die Bewirtschaftung der Immobilien erforderlich sind.

„Kosten

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstige Verbindlichkeiten welcher Art auch immer, die durch die vorliegende Beurkundung entstehen, gehen zu Lasten der Gesellschaft und betragen schätzungsweise achthundertsechzig Euro (860,- EUR).

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt worden ist.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigte der erschienenen Parteien, handelnd wie hiervor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat besagte Bevollmächtigte zusammen mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: N. SCHRADER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2014 LAC/2014/33058. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Référence de publication: 2014125088/70.

(140142245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Luxmanis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 128.192.

Ces comptes annulent et remplacent les comptes annuels au 31.12.2013, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 05.08.2014 sous la référence: L140140856

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014125751/11.

(140142986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.